John Carter Brown.

MÉMOIRE,

STATUTS

ET PROSPECTUS.

Not in Rich

[illegible]

MÉMOIRE

STATUTS ET PROSPECTUS,

CONCERNANT

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES ET BEAUX ARTS

DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE,

ÉTABLIE A RICHEMOND,

CAPITALE DE LA VIRGINIE;

PRÉSENTÉ AU ROI,

Par le Chevalier QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

JOHN CARTER BROWN

A PARIS,

De l'Imprimerie de CAILLEAU, *Imprimeur de l'Académie de* RICHEMOND,

rue Gallande, N°. 64.

1788.

A MESSIEURS

DE

L'ACADÉMIE

ROYALE DES SCIENCES,

A PARIS.

MESSIEURS,

Le projet, que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, ne pouvait recevoir une sanction plus flatteuse, que

la vôtre, & paraître sous des auspices plus capables de lui concilier tous les suffrages. Vous formez, Messieurs, un foyer de lumière, qui contribue à éclairer les deux hémisphères; un centre, auquel doivent se rapporter les efforts de tous ceux qui travaillent pour le progrès des Sciences & de l'instruction publique.

Les Etats-Unis de l'Amérique verront, Messieurs, avec la satisfaction la plus vive, se perpétuer sous vos auspices, un Etablissement

qui doit tendre à augmenter leurs relations avec la France & avec vous; & les Américains partageront le tribut de reconnoiſſance que je vous dois perſonnellement, Meſſieurs, pour l'accueil dont vous m'avez honoré.

Je l'ai dû, ſans doute, à cet Ayeul célèbre, que vous aviez adopté. Mais il ſuffiſait, d'ailleurs, de vous montrer du zèle, pour reſſentir les effets du vôtre, qui s'eſt ètendu déjà, ainſi que vos travaux &

votre renommée, sur toute la surface de la terre.

Je suis, avec un profond respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur

QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

EXTRAIT DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE
ROYALE DES SCIENCES
DE PARIS,

Du 14 *Mars* 1788.

NOUS, Commissaires nommés par l'Académie, avons examiné le Projet présenté par M. le Chevalier QUESNAY DE BEAUREPAIRE, concernant une Académie des Sciences & Beaux-Arts, établie à RICHEMOND, Capitale de la Virginie en Amérique, à 75 lieues de Philadelphie, & à 35 lieues de la Mer.

L'Auteur, ayant servi dix ans dans l'Amérique Anglaise, en ayant par-

couru toutes les parties, a eu occaſion d'y reconnaître le beſoin d'inſtruction, & il a conçu le Projet d'y contribuer, en même-tems qu'il y trouverait l'avantage de multiplier, dans des circonſtances auſſi intéreſſantes que celles de la naiſſance de cette République, les relations de la France avec elle, & de la lier, avec ſa Patrie, par de nouveaux motifs de reconnaiſſance, de conformité dans les goûts, & de communication, plus intime, entre les individus des deux Nations.

Il choisît RICHEMOND, où il avait le plus d'amis, &, tant par ſes propres fonds que par une ſouſcription libre, de près de SOIXANTE MILLE FRANCS, il parvînt à acquérir un ſuperbe local, & à faire conſtruire un édifice, deſtiné à être le

centre de la nouvelle Académie. Une foule de citoyens, zélés pour le bien public, de pères jaloux de l'éducation de leurs enfans, de perſonnages même attachés aux affaires du Gouvernement s'empreſsèrent de concourir à ſes vues, & de participer, par leurs talens, leur crédit & leur fortune, à l'honneur de cet Etabliſſement; & le 24 Juin 1786, on poſa la première pierre du bâtiment de l'Académie avec la plus grande ſolemnité, comme on le voit dans la Gazette de Virginie, qui a été miſe ſous nos yeux.

Il s'agiſſait de procurer, à cet Etabliſſement, des Maîtres pour l'enſeignement, des modèles pour les Arts, des inſtrumens pour les Sciences; & c'eſt l'objet du voyage que M. QUESNAY a

fait en Europe; il a consulté les grands Maîtres, en tout genre; il a réuni des sujets; & il espère, à son retour en Virginie, ouvrir des Ecoles, où l'on enseignera la Physique, l'Astronomie, l'Histoire Naturelle, la Chymie, la Minéralogie, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture civile & militaire, & les Langues étrangères.

Il n'est pas difficile de sentir toute l'utilité d'un pareil Projet; on a déjà reçu, de l'Amérique, différens arbres & arbustes, qui peuvent occuper, en Europe, des terreins, regardés comme stériles, & procurer des ressources dans les Arts: cependant, on ne connaît encore que les rivages de la Mer & les bords des grands fleuves; & nous devons desirer des correspondances, plus

intimes, pour la Botanique, ainſi que pour la Minéralogie.

Il y faudrait, ſans doute, des Profeſſeurs d'Anatomie, ſur-tout des Chirurgiens herniaires; car on ſait que, parmi les gens qui travaillent dans les campagnes, il y a beaucoup de perſonnes ſujettes aux deſcentes, ſur-tout à un certain âge; on compte même une perſonne, ſur ſix, dans ce cas-là. Il n'y a perſonne qui y faſſe des obſervations aſtronomiques, ſi ce n'eſt, de tems en tems, & comme par haſard. Les moyens d'inſtructions y ſont rares & difficiles dans tous les genres; l'entrepriſe de M. QUESNAY doit contribuer, ſans doute, à les multiplier. Nous avons été édifiés de ſon courage, & il nous ſemble qu'on en peut eſpérer beaucoup.

Nous n'entrerons point dans l'examen des moyens économiques & pécuniaires, qu'il propose, pour se procurer des ressources. Cet article n'est point de notre ressort, & il n'est point dans le Mémoire, pour lequel on demande le suffrage de l'Académie.

Mais le Projet Littéraire, devant contribuer au progrès des Sciences, en Amérique, éclairer & secourir ces vastes Républiques, nous croyons que l'Académie ne peut qu'applaudir au zèle de M. le Chevalier QUESNAY, l'encourager, & desirer le succès de son Etablissement.

Fait à Paris, dans l'Assemblée de l'Académie Royale des Sciences, le 14

Mars 1788. *Signé*, DE LA LANDE, THOUIN, TENON, LAVOISIER.

Je certifie le présent Extrait conforme à l'original & au jugement de l'Académie.

A Paris, le 14 Mars 1788. *Signé*,

Le Marquis DE CONDORCET.

EXTRAIT
DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE
ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE.

Du 5 Juillet 1788.

Rapport des Commiſſaires nommés pour l'examen du Mémoire relatif à l'Académie des Sciences & Beaux-Arts de RICHEMOND EN VIRGINIE.

NOUS, Commiſſaires nommés par délibération de l'Académie Royale de Peinture & Scupture, du 3 Mai de la préſente année, pour l'examen d'un Mémoire & Proſpectus concernant l'Académie des Sciences & Beaux-Arts

des Etats-Unis de l'Amérique, par M. le Chevalier QUESNAI DE BEAUREPAIRE, ſon Fondateur-Préſident; & en conſéquence d'une lettre écrite à la Compagnie, par M. BASSUEL DU VIGNOIS, Secrétaire de ladite Académie Américaine, par laquelle ce Secrétaire témoigne le deſir que cette Académie naiſſante aurait de s'aſſocier à celle Royale de Peinture & Sculpture de Paris, avons lu ledit Mémoire & Proſpectus.

Nous y avons admiré la conſtance active de M. le Chevalier QUESNAY, pour cet Établiſſement; nous n'y avons pas moins admiré le zèle des Etats-Unis de l'Amérique, à favoriſer ce projet. Ce zèle fait l'éloge de l'Eſprit, du Caractère, & des grandes vues de cette République, qui, dès ſa naiſſance,

ſe montre ſi intéreſſante ſous tous les Rapports.

Nous penſons donc qu'à l'exemple de l'Académie Royale des Sciences de cette Ville, celle de Peinture & Sculpture doit ſe hâter de céder au deſir de l'Académie des Sciences & Beaux-Arts de Richemond ; nous penſons que de pareilles Aſſociations ne peuvent que propager les lumières & les connoiſſances dans toutes les parties du monde, & qu'elles peuvent même devenir très-utiles au Commerce, répandre par-tout un eſprit de paix, & enfin reſſerrer, par la Correſpondance fraternelle des Sciences & des Arts, les liens, qui, pour le bonheur de l'humanité, devraient unir toutes les Nations.

Nota. Quant aux Arts que nous professons, nous invitons l'Académie de Richemond à se procurer, pour le progrès des Élèves, des Professeurs d'Anatomie & de perspective, relative auxdits Arts. *Signé*,

PAJOU, SUVÉE, VERNET, RENOU.

Certifié conforme à l'original le présent Extrait, en foi de quoi nous l'avons signé, & y avons apposé le sceau de l'Académie. Fait au Louvre, à l'Assemblée de l'Académie, qui a approuvé ledit Rapport, ce 5 Juillet mil sept cent quatre-vingt huit.

RENOU,

Secrétaire - Adjoint de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

MÉMOIRE

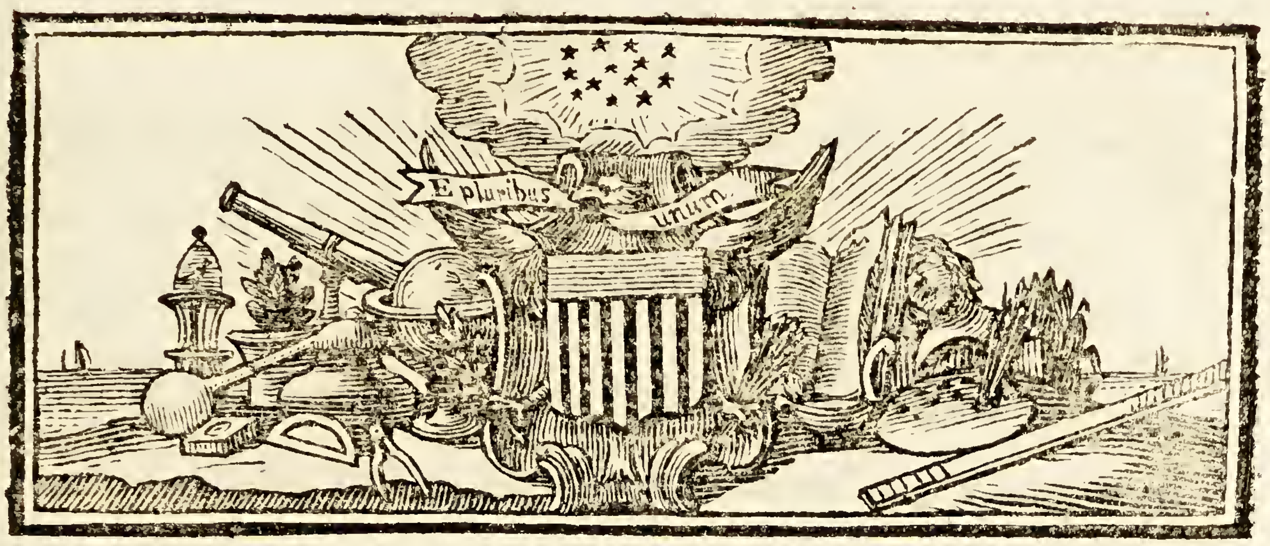

MÉMOIRE
CONCERNANT
L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES ET BEAUX ARTS,
DES ÉTATS UNIS DE L'AMÉRIQUE,
ÉTABLIE A RICHEMOND,

» LES *ACADÉMIES SONT DES CAPITALES DES*
» *SCIENCES*, *dont on ne croit pas que les Capi-*
» *tales des Empires doivent, ou même puissent être*

» *dépourvues. Il me semble déjà les voir traverser*
» *ce détroit tant cherché, & à la découverte du-*
» *quel il paraît que l'on touche, celui qui sépare*
» *l'Europe de l'Amérique; & procurer à notre*
» *globe un avantage, dont le Soleil lui-même,*
» *quoique père du jour, ne saurait le faire jouir,*
» *c'est d'avoir ses deux hémisphères éclairés à-*
» *la-fois.* (*)

Il est donc rempli ce vœu d'un ardent Prosélyte des Sciences & des Arts! Il était réservé à nos jours de voir l'accomplissement de cette Prophétie, par lui consignée dans l'ouvrage immortel de l'Encyclopédie; & je dois à la constance de mes efforts puissamment appuyés, d'avoir fixé une époque à jamais mémorable dans les fastes de la République Littéraire.

(*) Encyclopédie, Edition de Genève, 1778. *Tom. I. pag.* 250 Art. *Avantages des Académies.*

Au moment où je me trouvais enveloppé dans la réforme du Corps des *Gendarmes de la Garde du Roi*, les convulſions de la guerre civile agitaient une partie du Nouveau Monde. Entraîné par l'eſpoir brillant de me ſignaler dans la carrière des Armes, je paſſai en Amérique, & ſervis en Virginie, pendant le cours des années 1777 & 1778 en qualité de Capitaine.

Mais la perte de mes équipages, celle de toutes mes lettres de recommandation, égarées dans les Bureaux du Gouverneur (alors en place,) P. H., auquel je les avais confiées; enfin une maladie longue & cruelle, jointe au défaut de reſſources, dans un ſi grand éloignement, me forcèrent de renoncer au parti des armes.

J'avais eu occaſion à la guerre, & depuis,

de parcourir presque toute l'Amérique Anglaise : les connoissances assez étendues que je possédais dans la partie des Beaux-Arts, me firent bientôt juger que, si cette République n'a rien à envier à l'Europe du côté des Sciences, les Beaux-Arts y étaient tellement ignorés, que, même avec des talens médiocres, je pourrais y être utile. Je cherchai d'abord à sonder & éveiller le goût des Américains par des instructions particulières : J'eus bientôt des Élèves, & je conçus le projet de fonder une ACADÉMIE, en Amérique.

J'y voyais outre, la possibilité de me faire connaître, l'avantage, plus précieux encore, de multiplier, dans des circonstances aussi intéressantes que celle de la naissance de cette République, les relations de la France avec elle, & de la lier avec ma

Patrie par de nouveaux motifs de reconnaiſſance, de conformité dans les goûts, & de communication plus intime entre les Individus des deux Nations.

Je parcourus donc les principales Villes de l'Amérique, pour y répandre un peu généralement le goût des beaux Arts, & choiſir le local qui conviendrait le mieux à L'ÉTABLISSEMENT que je projettais. La Virginie était le lieu où j'avais paſſé les premiers momens de mon ſéjour en Amérique; j'y avais fait beaucoup, & de très-bons amis; on y ſongeait à ériger RICHEMOND en Capitale de cet État; ces circonſtances me firent trouver, à Richemond, plus de facilité que partout ailleurs. Le peu de fonds que j'avais amaſſés, joint au produit d'une SOUSCRIPTION LIBRE (1), fut employé à l'acquiſi-

(1) De près de ſoixante mille livres tournois.

tion d'un ſuperbe local, & à la conſtruction d'un édifice, deſtiné à être le centre & le foyer des Sciences & des Beaux-Arts. Une foule de Citoyens zèlés pour le bien public, de Pères jaloux de l'éducation de leurs enfans (1), de perſonnages mêmes attachés aux

---

(1) Traduction d'une Lettre anglaiſe, dont un des originaux eſt entre les mains de l'Auteur, écrite par Madame BÉACHE, au Docteur FRANKLIN.

Philadelphie, *le* 27 *Février* 1783.

MON CHER ET HONORABLE PÈRE,

« Avec cette Lettre, vous recevrez un projet pour une Académie » Françaiſe qui doit s'ériger ici ; c'eſt un plan fort étendu, & » qui fera honneur au Monſieur qui l'a tracé, auſſi bien qu'à » l'Amérique : s'il peut être exécuté, il ne dérangera nullement » le plan des Collèges, & ſera ſeulement pour compléter l'éduca- » tion des jeunes gens, quand ils en ſeront ſortis. Ceux qui ſont » déjà ſous M. *Queſnay* ont fait de grands progrès.

» Il vous regarde comme le père des Sciences dans ce pays-ci, & » pour les avis & les leçons que vous n'avez jamais manqué de » donner à ceux dont les talens ſont louables.

» L'argent eſt l'article qui manque ; mais le frère de M. *Queſnay*

affaires du Gouvernement, s'empressèrent de concourir à mes vues, & de participer par leurs talens, leur crédit & leur fortune, à l'honneur de cet Établissement.

Enfin, le 24 Juin 1786 (1), après dix

» en vous remettant cette lettre, vous informera de quelle manière, » vous pourrez lui rendre les services les plus utiles.

» Je conçois fort combien vous devez être occupé dans cette » crise importante; mais, en mère qui desire donner à mes enfans » une éducation utile & polie, sur-tout fière de les avoir formés » dans mon pays & sous mes yeux, je vous prie de donner à M. *Quesnay* toute l'aide & l'assistance qui seront en votre pouvoir.

» Je vous ai déjà écrit par une autre occasion, & ne vous ajou- » terai que l'amour & le respect de toute la famille : sur ce, je » suis votre affectionnée fille ».

J. BÉACHE.

(1) Inscription gravée sur une plaque, posée par les Magistrats & les Conseillers de l'Académie.

Anno Domini 1786, *Reipublicæ* 10, *VIII Kalendas Julii, Res Virginiæ, administrante* PATRIK HENRI, *Academia quam designavit.*

ans de traverſe, de perſévérance & d'étude ; j'eus la ſatisfaction de voir jetter les fondemens de l'Académie avec une ſolemnité ſans exemple, en préſence du Conſul & des Députés de la Nation Françaiſe. On nomma, CONSEILLERS, pluſieurs des princi-

---

ALEXANDER-MARIA QUESNAY.

atque beneficiis plurium Civium bene meritorum adjutus, tandem perficiet, prima fundamenta poſuit.

JOANNES HARVIE, Præt. Urb.

Inſcription gravée ſur une autre plaque d'argent, incluſe dans la première pierre, poſée par les F.·. M.·.

Première Pierre d'une Académie dans la Ville de RICHEMOND,

ALEXANDRE-MARIE QUESNAY, étant Préſident,

poſée, à l'Orient de Richemond, par les Maîtres-Gardiens & Compagnons de la L.·., No. 31, le jour de la Fête de St. Jean-Baptiſte, l'An de la V. L. 5786, de l'Ere Vulgaire 1786.

JOHN GROVES, Maître.
JAMES MERCER, Grand-Maître.
EDMUND RANDOLPH D. P. G. Maître.

paux Membres de l'Etat (1): on me décerna le titre de PRÉSIDENT.

Il ne suffisait pas d'avoir fondé cette Académie, d'en avoir élévé le bâtiment, d'avoir sur-tout inspiré, aux Américains, le goût des Beaux-Arts, & d'avoir gagné leur confiance en faveur des Instituteurs français ; il

---

(1) Extrait de la Gazette de Virginie, *du* 1er. Juillet 1786.

NOMS des Personnes qui ont été choisies par les Souscripteurs, pour Conseillers & Trésoriers.

John Harvie, Ecuyer, alors Maire de la Ville, allié à la famille de son Excellence M. *Jeferson.*

Le Colonel Thomas Randolph, Ecuyer, cousin du Gouverneur maintenant en place.

Le Docteur James Melurg, Ecuyer, Conseiller d'État.

Le Colonel Robert Goode, Ecuyer.
Le Docteur William Foushée, Ecuyer. } *Magistrats.*
Robert Boyd, Ecuyer.

M. Benjamin Lewis, Trésorier, allié de M. *Litle-Page*, Chambellan du Roi de Pologne

Extrait de la Gazette du 1er. Mai 1786.

fallait cultiver ce goût, conserver cette confiance, maintenir l'établissement, doter l'Académie de modèles, & instrumens nécessaires qui n'existaient pas en Amérique, assurer à des Maîtres, au moins pour commencer, un traitement qui les attirât, & permît de les choisir; enfin établir une Chapelle pour les Catholiques Romains, épars en Virginie.

On sent assez, combien cette entreprise serait au-dessus de mes faibles ressources; elle surpasserait même les forces d'un homme riche & puissant, s'il était seul.

A mesure que j'ai fixé mes regards sur ce tableau, il s'est dévéloppé à mes yeux: chaque moment, chaque circonstance, l'a, pour ainsi dire, aggrandi; mon amour-propre, flatté du titre de Fondateur, & exalté

par les encouragemens que j'ai reçus de toute part des perſonnes les plus qualifiées & les plus reſpectables, j'ai mis mon bonheur, j'ai preſque attaché mon exiſtence à celle de L'ACADÉMIE; & j'ai ſenti qu'il convenait non-ſeulement de la porter au plus haut degré d'élévation, mais encore, de lui donner toute l'extenſion dont elle eſt ſuſceptible. Qu'il importait d'aſſocier à la communication des talens & des lumières, quelques Villes principales *des États de l'Amérique*, telles que BALTIMORE, PHILADELPHIE, NEW-YORK, afin que, ſe tenant toutes, comme par la main, elles ſe ſerviſſent mutuellement d'appui. (1) Que néanmoins il était prudent, avant de tenter ces

(1) Pour la commodité & l'avantage des Elèves, il ſera établi à Richemond, ainſi que dans les autres Villes, ſous l'inſpection & la protection de l'Académie, des Penſionnats de l'un & de l'autre ſexe.

efforts ultérieurs, de consolider l'établissement principal, de manière à ne plus laisser aucun doute sur son succès & sa durée.

En conséquence il fallait, (& c'était le point essentiel,) appeller à RICHEMOND & y fixer des Artistes dans tous les genres, capables d'y faire des Élèves & des Prosélytes ; des Artistes en état de pratiquer & d'enseigner, chacun, son Art, en particulier. Entre toutes les capitales du monde, PARIS & LONDRES m'ont paru celles où je pouvais manifester mon zèle avec le plus d'avantage, & mieux remplir le vœu des Américains.

Aussi-tôt que j'ai pu me dérober aux soins qu'exigeait, de moi, mon Académie naissante, j'ai franchi les barrières qui me séparaient de l'Europe; & depuis un an je n'ai

cessé de parcourir les Atteliers & les Académies : j'ai consulté les grands Maîtres en tout genre : enfin je suis prêt à réunir un nombre de Sujets suffisans pour ouvrir, à notre arrivée en Virginie, des Ecoles où seront enseignées LES LANGUES ÉTRANGERES, LES MATHÉMATIQUES, LE DESSIN, L'ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE, LA PEINTURE, LA SCULPTURE, LA GRAVURE, LA PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE, L'ASTRONOMIE, LA GÉOGRAPHIE, LA CHYMIE, LA MINÉRALOGIE, LA BOTANIQUE, L'ANATOMIE (1), TANT HUMAINE QUE VÉTÉRINAIRE, ET TOUT CE QUI APPARTIENT A L'HISTOIRE NATURELLE.

---

(1) Cette branche précieuse de nos connaissances (*l'Anatomie*) que, d'après le préjugé national, l'Auteur croyait avec regret ne pouvoir faire entrer dans son plan d'enseignement, fut ajoutée sur l'avis & à la réquisition unanime de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

C'eſt par l'étude approfondie de la Nature, par la recherche active & l'envoi de ce qu'elle offre d'intéreſſant dans l'Amérique Septentrionale, que la nouvelle Académie s'efforcera de témoigner ſon zèle aux diverſes Nations de l'Europe, & à la France, à qui elle a des obligations particulières, ſa vive reconnaiſſance. Ces Collections précieuſes, que tant de cauſes concourrent à altérer dans les voyages, il importe de pourvoir à ce qu'elles arrivent bien conſervées au lieu de leur deſtination.

Le moyen préſenté par l'un de nos Aſſociés Etrangers, M. DAVID LE ROI, de l'Académie des Belles-Lettres, ſemble devoir parer à un grand nombre d'inconvéniens. Hé ! qui ſait de quelle utilité pourrait être dans la ſuite, pour le Commerce de la Capitale, ſon ingénieuſe découverte!

Il a fait voir au milieu de Paris un Navire (1) qui, par ses proportions & sa voilure, dont la mâture est mobile, a la propriété très-constatée par des épreuves réitérées, de naviguer également bien en mer, & sur les fleuves; qui, portant 13 à 14 tonneaux, ne tire, tout chargé, que trois pieds d'eau, & peut aller cependant de Paris à Londres, à Lisbonne, à Amsterdam. (2) L'Au-

(1) On en lit la description, & le projet qui en avoit été précédemment annoncé, dans deux lettres de M. David le Roi à M. Franklin, imprimée dans le Journal de Physique, année 1788, mois de Mars & d'Avril.

(2) Le premier modèle de ce genre de Navire a été exécuté à Paris, sur les Dessins de M. le Roi, en 1785. Il l'avait éprouvé dans la même année, en allant de Paris au Havre, & en revenant du Havre à Rouen. Il en avait donné la description dans un Mémoire lu à une rentrée publique de l'Académie des Belles-Lettres, & qu'on trouve chez Nyon, Libraire, sous le titre de Nouvelles Recherches sur le Vaisseau long & les voiles latiles.

Les vues nouvelles qu'offrent sa structure & sa voiture ont mérité l'attention de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans. Il lui ap-

teur aſſure que ce bâtiment exécuté ſur une échelle double, & ne tirant pas plus d'eau que la Diligence qui remonte la Seine de Rouen à Paris, pourrait, en partant de cette dernière Ville, faire le tour du monde.

Quel ſpectale enchanteur feroit pour l'un & l'autre continent un Vaiſſeau de cette eſpèce, chargé de Plantes, d'Arbuſtes, de Minéraux, d'Animaux rares, qui, lancé au pied des murs de l'Académie de Richemond, débarquerait ſur les bords du Louvre, & lui apporterait, en Tribut, les richeſſes de tout genre, qu'Elle ſe ferait empreſſée de recueillir.

La Muſique, les Armes, la Danſe, l'Equitation, & d'autre branches d'éducation

---

partient, & on le voit au Rincy, ſur une pièce d'eau de cette ſuperbe habitation.

entreront auſſi dans les détails de notre Inſtitution.

Tel eſt le plan de cette grande Académie que l'on pourrait preſque nommer ACADÉMIE UNIVERSELLE. Il aura ſans doute l'approbation des Savans, des Gens-de-Lettres, des Artiſtes; il eſt fait pour intéreſſer tout bon Citoyen. J'ai jugé que mes Compatriotes, que les Européens, amis des Sciences & des Arts, de quelque nation qu'ils fuſſent, partageraient mon enthouſiaſme, & ſe détermineraient, avec plaiſir, à participer à la gloire de cet établiſſement, en coopérant aux frais qui reſtent à faire. Ils deviennent d'une abſolue néceſſité, pour me ménager les reſſources dont j'ai beſoin, & faire dans ma patrie l'acquiſition d'articles indiſpenſables, qui manquent abſolument en Amérique.

Je veux, (outre la gloire,) que la ſomme placée par chacun, produiſe un *intérêt*, capable de déterminer; que les eſprits froids & calculateurs, qui ſeraient tentés de ne regarder cet établiſſement que ſous l'aſpect de l'utilité perſonnelle, & qui n'y verraient qu'une ſpéculation de finance & de commerce, y prennent intérêt, parce qu'ils ſentiront qu'il eſt peu d'affaires auſſi sûres, & qu'il n'en eſt point qui puiſſe offrir A DES ACTIONNAIRES, des réſultats plus avantageux.

C'eſt dans cette perſuaſion que je me ſuis décidé à ouvrir une *ſouſcription*, dont l'objet & les conditions ſont déterminés par le Proſpectus ci-joint. Il ne me reſte plus qu'à développer, avec autant de clarté que de préciſion, les avantages que doivent retirer les ſouſcripteurs.

Les Arts, il eſt vrai, ſont cultivés en Amérique; mais la plupart des Maîtres qui les y enſeignent, n'ont quitté leur patrie que par légéreté ou par inconduite, & pour fuir l'indigence attachée à la baſſe médiocrité; une troupe de Maîtres de Langues, de Muſique & de Danſe; des Peintres, des Sculpteurs, des Deſſinateurs, &c., courent de ville en ville, mais n'y laiſſent preſque jamais, après eux, que des Élèves à qui ils n'ont plus rien à apprendre, à qui ſouvent ils n'ont rien appris, & ils emportent un argent immenſe, fruit de la générosité des Américains, qui ſe ſont repentis plus d'une fois de la confiance accordée à ces Maîtres (1).

Quand une Académie, avouée par le

---

(1) Si une partie des Américains a mauvaiſe opinion des Français en général : c'eſt par ce qu'ils les jugent d'après quelques Aventuriers qui ſont paſſés en Amérique.

peuple & le Gouvernement, n'adoptera, pour INSTITUTEURS, que des Sujets dont les talens & les mœurs ſeront atteſtés & connus; quand elle ſera pourvue de tous les modèles & inſtrumens néceſſaires, à l'*inſtar* des Académies les plus célèbres de l'Europe; lorſqu'elle aura accueilli dans ſon ſein des hommes d'une réputation diſtinguée, qui tantôt y profeſſeront leur Art, tantôt iront dans les Capitales des autres Etats, ouvrir des Cours publics, & donner des leçons particulières; lorſqu'enfin ces Maîtres ſe préſenteront aux Citoyens, ſous la *protection*, diſons plus, ſous la GARANTIE d'un établiſſement patriotique, les Américains leur ouvriront leurs foyers avec complaiſance. L'inſtruction devenant plus certaine, & n'étant plus accompagnée de dangers, elle deviendra auſſi plus générale, & plus

lucrative : & ſi parmi les Maîtres qui exiſtent aujourd'hui en Amérique, il s'en trouve, dont les talens & l'honnêteté méritent l'adoption, on s'empreſſera de les accueillir, de les appeller même, & de leur faire partager la gloire, & les autres avantages deſtinés aux Membres de l'Académie.

Mais, pour indemnité des avances qui ſeront faites aux Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes, avant leur départ d'Europe, des frais de leur paſſage, de l'engagement de pourvoir à leur ſubſiſtance & entretien *pendant un an*, à dater de leur arrivée en Virginie, ou même *pendant dix-huit mois*, s'il était néceſſaire : à raiſon de la certitude qu'elle leur procure à tous, d'avoir journellement des leçons lucratives à donner ; du ſoin qu'elle prendra de pourvoir au choix des Villes où ils devront ſe tranſporter, & de

fixer les époques de leur départ & de leur retour ; des frais qu'ils occaſionneront ; de l'attention qu'elle aura de les y faire annoncer publiquement pour donner aux Elèves des environs le tems de ſe réunir; enfin, de la dépenſe à faire pour leur fournir gratuitement les modèles, inſtrumens & matériaux néceſſaires, il eſt convenu que la MOITIÉ DU PRODUIT, tant des Cours publics qui ſeront faits par chacun des Maîtres, que des leçons particulières qu'il ſera dans le cas de donner, appartiendra à l'Académie, & en conſéquence ſera verſée entre les mains du Tréſorier général, à RICHEMOND.

Ceux des Profeſſeurs qui ſeront employés à des ouvrages particuliers, ou à des travaux publics, comme Architectes, Sculpteurs & autres, ce qui ne manquera pas d'arriver, vu la ſupériorité de leurs talens;

les Minéralogiſtes chargés de découvrir & d'exploiter les mines pour le compte des Compagnies ou du Gouvernement ; tous enfin ſubiront la même retenue de moitié, & nul ne pourra ſe livrer à aucune entrepriſe, dans le genre qui lui eſt propre, que de l'aveu & pour le bénéfice de l'Académie.

La Pépinière (1) préſente, ſans doute,

---

(1) RICHEMOND, par ſa ſituation au 300e. degré de longitude & 37e de latitude, & par l'abord facile des vaiſſeaux juſqu'aux murs de l'Académie, ſemble offrir le lieu le plus propre de l'Amérique, pour y former un entrepôt général de Botanique. Les ſaiſons de l'année y font ſentir régulièrement leur influence. L'hyver eſt aſſez froid & l'été aſſez chaud, pour y cultiver tout ce qui croît au Nord & au Sud de la France.

La poſition de cette Ville eſt charmante à tous égards, ſon emplacement occupe une vallée & deux collines, ſur l'une deſquelles eſt bâtie l'Académie. La rivière de *James* forme, au pied de ſon enceinte, une ſuperbe caſcade, d'environ trois mille de longueur

les plus grands avantages; non-ſeulement aux Souſcripteurs, *qui en partageront les produits*, mais, devenant l'entrepôt *unique* & *général* pour tout le Continent de l'Amérique, elle offrira, aux diverſes Nations de l'Europe, des reſſources auſſi agréables, que précieuſes, en ce genre. Les pépinières déjà établies à *New-Yorck* & à *Charleſton* étant abſolument au compte du Roi de France, ne ſont pas de nature à remplir le même objet.

L'Ingénieur, le Deſſinateur & le Peintre ſeront occupés, dans les intervalles de leurs cours, à lever & deſſiner les plans, les vues, & les monumens les plus remarquables de l'Amérique; les Graveurs & leurs Elèves

---

Les tranſports ceſſeront d'être interceptés en cet endroit, au moyen d'un canal d'une lieue, que l'on creuſe en ce moment, & qui rendra cette rivière navigable juſqu'à 80 lieues au-deſſus de cette Capitale de la Virginie.

les graveront avec le plus grand ſoin; cela formera, ſous peu, une collection non moins curieuſe qu'intéreſſante, dont les Amateurs Européens ſeront auſſi jaloux que les Amé-cains eux-mêmes; les plans & deſſins, vendus pour le compte, tant des Artiſtes, que de l'Académie, tourneront au profit des Intéreſſés; &, indépendamment de ce bénéfice qu'ils auront à partager, il en ſera remis, *gratuitement*, à chacun des Actionnaires, une des meilleures épreuves.

On publiera, au mois de Décembre de chaque année, un ALMANACH DE L'ACADÉMIE, contenant le nom des Préſidens, Conſeillers & autres Officiers, des Aſſociés-Réſidens & Étrangers (1), des Maîtres, des

(1) » Les places d'Académiciens ſont devenues des Brevets d'hon-» neur, qui figurent avec ceux des Maréchaux & des Miniſtres;

Artiſtes & des Elèves, la liſte des Souſcripteurs, & l'annonce des travaux entrepris dans le cours de l'année. On ne peut douter que cet *Almanach*, ſortant de la preſſe de l'Académie, ne devienne très-intéreſſant pour tout le pays Américain, & qu'il n'en ſoit vendu un très-grand nombre d'Exemplaires.

On imprimera auſſi, tous les ans, un Volume contenant LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE; ces Mémoires ſeront répandus dans toutes les *Académies* de l'Europe, les amateurs & les ſavans, s'empreſſeront d'enrichir leur bibliothèque de ces recueils; deux articles *importans*, à ajouter aux béné-

---

» elles ſont même recherchées par des Princes, par des Héros que » la Renommée exalte, que la gloire couronne. » (*Encyclopédie, édition de Genève, tom.* 1, *page* 250.)

fices des Souscripteurs, qui recevront, aussi gratuitement chacun un Exemplaire de l'un & l'autre Ouvrage.

Pourquoi taire, ici, le secours *puissant* que nous pouvons nous flatter d'obtenir à notre arrivée en Amérique ? Nous n'ignorons pas combien, en général, le systême politique des Gouvernemens est peu favorable à ces sortes d'établissemens qui, sous l'appas séducteur d'un gain très-éventuel, ne minent que trop souvent les fortunes des Particuliers. Néanmoins une Loterie, peu onéreuse par des combinaisons modérées, limitée pour un certain espace de temps, justifiée d'avance, par la sagesse avec laquelle elle sera administrée, par la modicité de ses bénéfices, par l'emploi honorable & satisfaisant qui en sera fait, n'inspirera pas les mêmes craintes, & nous avons lieu d'espérer

que les États, principalement celui de VIRGINIE, qui, dans une occaſion d'un autre genre (1), accorda un ſemblable privilège, ne refuſeront pas, à l'*Académie*, cette preuve de protection & d'encouragement. Cette reſſource, active, & inſtantanée, facilitera les moyens de ſubvenir à la dépenſe qu'entraînera l'entière confection des bâtimens déjà exiſtans, & la conſtruction de ceux à élever, pour le même objet, dans les trois autres Villes. En reconnaiſſance de ce bienfait, & de ceux qu'il a déjà reçus, l'Auteur ſe propoſe de fonder, *à perpétuité, trois fois la ſemaine*, des leçons *gratuites* en faveur de vingt-cinq Pauvres élèves, que l'on admettrait à concourir pour les places vacantes, ſur la déſignation qui en ferait, préalablement, faite par les Magiſtrats.

---

(1) Il s'agiſſait de l'établiſſement d'une L. de F. M.

Mais ſans parler de la Loterie, & de pluſieurs autres ſources d'avantages pécuniaires que nous paſſons ſous ſilence, l'on reconnaîtra ſans peine que les objets, ci-deſſus préſentés, ſont *plus que ſuffiſans* pour aſſurer aux Actionnaires, & leur bénéfice annuel, & le Rembourſement de leur capital, aux époques qui vont être fixées.

Au mois de Janvier de chaque année, ſur le relevé des livres qui ſeront tenus dans le plus grand ordre, & des comptes arrêtés ſur les lieux par les Préſident, & Conſeillers de l'Académie, on dreſſera un tableau général de recette & de dépenſe, qui ſera envoyé, en Europe, aux divers Correſpondans, & par eux, diſtribué aux Actionnaires. D'après ce tableau, chaque *porteur d'action* recevra ſon *dividende*, à raiſon d'un *quatre centième.* Sur l'apperçu que nous en

en avons fait, nous pouvons aſſurer que le bénéfice *annuel*, provenant des Ecoles ſeulement, paiera, & au-delà, l'intérêt du capital.

Les Souscripteurs Européens auront a Richemond un *Agent de confiance*, avec lequel les Commiſſaires du Comité ſubſiſtant à Paris, établiront un commerce de Lettres réglé : cet Agent aura des appointemens, qui ſeront à la charge de l'Académie, ainſi que les autres frais de Correſpondance. Ils le chargeront de dépoſer au greffe du Tribunal de Richemond une Expédition du Prospectus de Souscription, revêtue des formes légales; & par-là le Traité convenu entre le Fondateur-Préſident, & les autres intéreſſés, ſera mis ſous la ſauvegarde des Magiſtrats.

Qui pourrait avoir le moindre doute ſur la protection ſoutenue, que donneront les Américains à cet établiſſement? Ce qu'ils ont déjà fait pour lui, eſt une preuve inconteſtable de ce qu'ils feront encore; ils ont un *intérêt* trop direct, pour balancer un inſtant. Cet *intérêt*, (j'oſe le dire,) s'étend juſques ſur ma Patrie; c'eſt ainſi, du moins, qu'en ont jugé pluſieurs Perſonnages diſtingués, qui, joignant à l'amour des Beaux Arts, le coup-d'œil perçant d'une ſaine politique, deſirent de voir ſe perpétuer les liaiſons des diverſes Nations de l'Europe avec l'Amérique.

Peut-être, dix années de ſéjour & d'expérience m'autoriſent-elles à dire, que ce moyen n'eſt pas à négliger pour prévenir la décadence du Commerce Français avec les Etats-

Unis. Quelques marchandiſes de médiocre qualité, ou, pour mieux dire, des rebuts de Magaſin, envoyés dans ce pays par une infinité de petits Spéculateurs, imprudemment avides, commencent à donner du diſcrédit aux Négocians Français, qui s'expoſeraient à perdre ce Commerce, ſi l'on ne prend de ſages meſures pour l'éviter, & ſi les relations de la France avec les États-Unis, ne ſe multiplient ſous tous les points de vue. Ce que je propoſe eſt de nature à faire, dans tous les eſprits, principalement dans ceux des hommes qui gouverneront toujours les autres, une impreſſion auſſi profonde que durable.

Si j'oſais parler de moi, après d'auſſi grandes conſidérations, je dirais, que j'ai toujours cherché, dans la ſphère étroite où je me ſuis renfermé, à faire aimer & reſpecter le

le nom Français ; que je cherche à ſoutenir le mien, puiſque c'eſt le plus précieux héritage que m'ait laiſſé mon Ayeul (1), & que la preuve d'une conduite à l'abri du plus léger reproche, eſt la confiance dont m'honorent les habitans de la *Virginie* : qu'ils attendent de moi, le ſuccès dont j'ai preſque ôſé les flatter ; & que le jour où je retournerais à *Richemond*, ſans avoir rien fait, ſerait peut-être celui où l'on commencerait à me regarder d'un autre œil. On a tant de preuves de l'attachement de la Nation Françaiſe pour l'Amérique ; on y eſt ſi perſuadé de la bienveillance du Monarque qui la gouverne, qu'on ne pourrait rejetter le défaut de réuſſite, que ſur le perſonnel de l'Agent.

Mais, loin de moi, ce ſiniſtre préſage.

---

(1) Le Docteur Queſnay, premier Médecin ordinaire du feu Roi Louis XV.

Flatté d'avoir été l'Auteur d'une entrepriſe heureuſement commencée, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie, celui où quittant le vaiſſeau pour deſcendre ſur les terres de l'Amérique, je pourrai m'écrier : ENFIN M'Y VOILA ! je viens accomplir les promeſſes que j'avais faites, remplir les eſpérances que l'on avait conçues de moi, & prouver aux Américains, que je ſuis digne de leur confiance, de leur amitié, & de leur eſtime.

EXTRAIT DES STATUTS ET RÉGLEMENS

De l'Académie des Sciences & Beaux Arts des États-Unis de l'Amérique, établie à Richemond, Capitale de la Virginie.

ARTICLE PREMIER.

L'ACADÉMIE des Sciences & Beaux Arts de Richemond fera compofée du Fondateur-Préfident, des fix Confeillers, nommés par l'acte folemnel de fon inftallation, du 8 Mai 1786, (lefquels feront inamovibles) d'un Tréforier-Général, d'un Secrétaire & d'un Adjoint.

ART. II.

Elle fera de plus compofée d'un Vice-Préfident, d'un Agent des Soufcripteurs Européens, des Profeffeurs, Maîtres & Artiftes en chef, attachés à l'Académie, de 25 Affociés-Réfidens, & de 175 Affociés Etrangers.

ART. III.

A l'inſtar de l'Académie de Richemond, il ſera formé de ſemblables Etabliſſemens dans les villes de BALTIMORE, PHILADELPHIE, NEW-YORCK & les Membres de ces Académies ſeront auſſi membres de celles de Richemond.

ART. IV.

L'Académie de Richemond ſera en correſpondance avec l'Académie Royale des Sciences, celle de Peinture & de Sculpture de Paris, la Société Royale de Londres, la Société Royale & Impériale de Bruxelles...... & autres Compagnies ſavantes de l'Europe.

ART. V.

Les Préſident, Vice-Préſident & Conſeillers, le Secrétaire & ſon Adjoint, le Tréſorier-Général formeront ſeul LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ART. VI.

Ce Conſeil veillera aux intérêts de l'Académie, & ſtatuera ſur tous les objets relatifs à ſa police, tant intérieure qu'extérieure.

ART. VII.

En conſéquence il aura ſeul le droit d'approuver & diriger les travaux qui ſeront entrepris par

les divers Membres de l'Académie, ou par ſes ordres; il réglera la tenue des Ecoles, fixera le départ des Profeſſeurs, Maîtres ou Artiſtes, pour les Académies qui ſeront de ſa dépendance, l'époque de leur retour, & jugera définitivement toutes les difficultés qui pourraient naître, ſauf l'appel à l'*Aſſemblée générale*.

ART. VIII.

Il ſera établi un COMITÉ composé : 1°. Des Membres ci-deſſus déſignés, formant le Conſeil d'adminiſtration; 2°. des Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes en chef de l'Académie; 3°. des Aſſociés-Réſidens.

ART. IX.

Ce Comité ſera chargé d'examiner les Projets, Mémoires, Plans & Machines qui ſeront préſentés à l'Académie; les inventions & nouvelles découvertes, & généralement tout ce qui ſera relatif au progrès des Sciences & des Arts. Le rapport en ſera fait par l'un d'entre eux, au Conſeil d'Adminiſtration, d'après lequel il portera ſon Jugement.

ART. X.

Ce Comité aura le droit de ſtatuer ſur la néceſſité, ſoit de l'appel à l'Aſſemblée générale, ſoit

même d'une convocation extraordinaire, s'il y a lieu.

Art. XI.

Le cas arrivant d'un partage égal de ſuffrages dans les délibérations, la prépondérance appartiendra au Préſident, ou à celui qui le remplacera.

Art. XII.

L'Aſſemblée générale, à laquelle tout Souſcripteur aura droit de voter, ſe tiendra régulièrement deux fois par an, dans le courant de Janvier & de Juillet, à moins que des circonſtances urgentes & imprévues n'exigeaſſent une convocation extraordinaire.

Art. XIII.

C'eſt dans cette Aſſemblée que ſeront élus par la voie du ſcrutin le Vice-Préſident, (qui ne pourra être choiſi que parmi les Membres Américains, tant que l'Académie ſera préſidée par un Français), le Secrétaire & ſon Adjoint, le Tréſorier-général de Richemond, & l'Agent des Européens.

Art. XIV.

Le Tréſorier-général de Richemond touchera ſeul toutes les ſommes à percevoir pour le compte de l'Académie, à quelque titre que ce puiſſe être. Les Tréſoriers particuliers des autres Villes, comp-

teront avec le Tréſorier-général, tous les ſix mois, & verſeront entre ſes mains celles dont ils ſe trouveront reliquataires.

Art. XV.

Le Tréſorier-général ſera tenu de donner en immeubles un cautionnement ſuffiſant. Tous les trois mois il préſentera au Conſeil d'Adminiſtration ſes comptes de recette & dépenſe, & l'état de ſituation de ſa caiſſe, leſquels ſeront viſés & arrêtés par le Conſeil d'Adminiſtration, & ſignés par le Préſident & le Secrétaire. Ils ſigneront pareillement tous les mandats à acquitter pour la dépenſe courante.

Art. XVI.

Il aura deux caiſſes, l'une pour la recette & la dépenſe courante, l'autre pour les deniers à mettre en réſerve. Celle-ci ſera fermée de trois clefs, dont l'une reſtera entre ſes mains, l'autre dans celle du Préſident, & la troiſième ſera remiſe à l'Agent des Européens.

Art. XVII.

Aux termes de l'Engagement qui ſera pris entre le Fondateur-Préſident, & chacun des Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes, (& pour le tems ſeulement de ſa durée;) il leur ſera expreſſement inter-

dit d'enſeigner & d'exercer leur art, en quelque lieu de l'Amérique que ce ſoit, autrement que pour le ſervice & pour le compte de l'Académie; ſous peine de confiſcation *du quartier courant.*

Art. XVIII.

En conſidération des avances ou dons gratuits qui ſeront faits aux Profeſſeurs, Maîtres ou Artiſtes, tant avant leur départ d'Europe, que lors de leur arrivée en Virginie, & de l'État qui leur eſt aſſuré par leur aggrégation à l'Académie, il n'appartiendra à chacun d'eux que la moitié du produit, tant des cours par lui faits en public, que des leçons particulières qu'il ſera dans le cas de donner, après en avoir préalablement obtenu le conſentement du Conſeil d'Adminiſtration; la même retenue aura lieu à l'égard des ouvrages entrepris par les Artiſtes de l'Académie.

Art. XIX.

Néanmoins cette même moitié qui vient d'être allouée aux Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes en tout genre, ne pourra être touchée par eux, ſous aucun prétexte; mais bien par le Tresorier-Général de Richemond, qui percevra le tout directement des mains des débiteurs; ou des Tréſoriers particuliers dans les divers diſtricts de leur département; leſdits Profeſſeurs, Maîtres &

Artiſtes ne recevront leur part, que des mains du Tréſorier - général, ſur les mandats du Conſeil d'adminiſtration.

ART. XX.

Les Profeſſeurs, Maîtres ou Artiſtes qui ſeraient convaincus d'avoir reçu *directement* le tout ou partie du prix de leur travaux ou entrepriſes, perdront en totalité le produit de leur quartier, qui ſera confiſqué au profit de l'Académie.

ART. XXI.

Quant à la retenue de moitié des produits, fixés par l'art. 18 ci-deſſus, le Fondateur-Préſident ſe réſerve le droit d'y apporter, par les traités particuliers qu'il ſera dans le cas de faire avec les Profeſſeurs, Maitres ou Artiſtes, avant leur départ d'Europe, les modifications qu'il jugera convenables & les plus avantageuſes.

ART. XXII.

Il ſera formé à Paris un COMITÉ DE CORRESPONDANCE, compoſé du Fondateur-Préſident ou de ſon Repréſentant, du Secrétaire-perpétuel & Tréſorier-général, de l'Adjoint ou Secrétaire & neuf Commiſſaires élus parmi les Membres de l'Académie.

ART. XXIII.

Ce Comité ſera chargé de l'examen & du

choix des Professeurs, Maîtres & Artistes : de régler définitivement les conditions de leurs engagemens respectifs; de fixer le lieu & l'époque de leur départ pour l'Amérique : d'approuver ou rejetter les machines, instrumens de Physique & autres; les ustenciles relatifs aux arts & aux métiers, qui seraient présentés; d'en déterminer le juste prix, soit que l'acquisition s'en fasse en argent, soit que plusieurs soient offerts par quelques uns des Actionnaires pour paiement en tout ou en partie du montant de leurs souscriptions; de l'achat des livres, modèles.... enfin, de pourvoir à ce que l'emploi de la souscription se fasse de la manière la plus avantageuse, & la plus conforme au plan proposé.

Art. XXIII.

L'Académie de Richemond entretiendra avec le Secrétaire général à Paris, une correspondance pour tous les objets relatifs, tant à l'avantage de son institution, qu'aux progrès des Sciences & des Arts; & sur le rapport qui en sera fait par lui, ce Comité pourvoira aux expéditions en tout genre qui lui auront été commises par le Conseil d'Administration.

Art. XXIV.

Ce Comité aura le droit de viſer & arrêter les comptes de recette & dépenſe du Tréſorier-général à Paris, leſquels ſeront ſignés du Fondateur-Préſident, ou de ſon Repréſentant, & par l'un des Commiſſaires prépoſés à cet effet.

Art. XXV.

Les Places qui viendront à vaquer dans ce Comité, par décès ou par retraite, ſeront remplies par ceux des Aſſociés étrangers, réſidens à Paris, que le ſuffrage des Membres y aura appellés à la pluralité des voix.

Art. XXVI.

Les Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes ſeront engagés, au moins pour l'eſpace de *dix années conſécutives*, & pour ſûreté de leur engagement, il ſera retenu à chacun d'eux, par le Tréſorier-général, la première année, *un quart* de ſa portion dans les produits; la deuxième année, *un cinquième*; la troiſième année *un ſixième*; la quatrième, *un ſeptième*; la cinquième, *un huitième*; la ſixième, *un neuvième*; la ſeptième, *un dixième*; lequel dixième continuera à leur être retenu chaque année, juſques & compris la dixième & dernière, à l'expiration de laquelle, la totalité de ces rete-

nues leur ſera remiſe, avec une *gratification* pour leur tenir lieu des *intérêts*.

ART. XXVIII.

Si l'un d'entre eux ſe portait à une retraite volontaire avant le terme de ſon engagement expiré, ſans motif légitime & approuvé par le Conſeil d'Adminiſtration ; ou ſubiſſait de ſa part une retraite forcée, pour de juſtes cauſes qui l'auraient mis dans le cas de la prononcer : lors de ſa ſortie il ſerait tenu, d'abord, de reſtituer au Fondateur-Préſident les frais de ſon paſſage, & les avances qui lui auraient été faites, ſoit avant, ſoit après ſon arrivée en Virginie. En outre, *la totalité* des ſommes retenues ſur ſes Emolumens, juſqu'à ce jour, par le Tréſorier-général, demeurera confiſquée au profit de l'Académie.

ART. XXIX.

Les Profeſſeurs, Maîtres ou Artiſtes Emérites, ſeront inſcrits de droit dans la liſte des Aſſociés réſidens ou étrangers, ſuivant le lieu qu'ils auront choiſi pour leur retraite; & les Places d'Académiciens qui viendront à vaquer ſeront conférées par les ſuffrages du Comité général, ſoit à des Perſonnages d'un rang & d'un mérite diſtingués, ſoit aux

Auteurs des meilleurs Mémoires ou autres ouvrages intéreſſans par eux envoyés à l'Académie.

ART. XXX.

Le montant des confiſcations prononcées par les articles 20 & 28 des préſens Réglemens, (ſi elles avaient jamais lieu) ſera mis en réſerve, & appliqué en faveur des Profeſſeurs, Maîtres ou Artiſtes que l'âge ou des infirmités graves & habituelles mettraient hors d'état de continuer leurs travaux, au *paiement* des frais de leur retour en Europe; ou même converti en une *gratification annuelle*, proportionnée à la durée, & à l'importance de leur ſervice, laquelle ſera fixée par le Conſeil d'Adminiſtration : il y ſera encore ſupplée *par la remiſe des intérêts annuels* qui nous eſt généreuſement offerte de la part *d'un certain nombre de nos Souſcripteurs*; & dans le cas ou les fonds qui viennent d'y être affectés feraient inſuffiſans, le ſupplément en ſera prélevé ſur les bénéfices de l'Académie, & employé dans les comptes en article de dépenſe.

ART. XXXI.

Le Vice-Préſident devant remplacer, en cas d'abſence, ou autre empêchement, le Fondateur-Préſident, il touchera annuellement & avant partage ſur le produit net des bénéfices de l'Académie, une ſomme de cinq pour cent : le Secrétaire

général de Richemond, trois pour cent; l'Adjoint au Secrétaire, un pour cent; le Secrétaire perpétuel résident à Paris, trois pour cent.

XXXII.

Le Trésorier-général de Richemond retiendra par ses mains, à titre de remise, deux & demi pour cent sur toutes les sommes qu'il percevra directement des divers débiteurs de l'Académie, & demi pour cent seulement, sur celles qui lui seront versées par les Trésoriers particuliers de Baltimore, Philadelphie & New-York. La totalité de ces déductions leur sera passée en dépense dans leurs comptes.

XXXIII.

Le même traitement de deux & demi pour cent aura lieu à l'égard du Trésorier général à Paris, sur les fonds qui auront été versés à sa caisse. Il lui sera en outre fixé un droit de commission sur les divers articles par lui achetés ou vendus pour le compte de l'Académie.

XXXIV.

La moitié du produit des leçons tant publiques que particulières, données par les Maîtres & les Professeurs, des ouvrages entrepris par les Artistes de l'Académie, le bénéfice sur l'exploitation des

mines, le produit du jardin botanique, des presses d'Imprimerie, gravures...... déduction faite des prélévemens portés aux précédens articles, des frais de régie, d'entretien & autres dépenses courantes, seront divisés en deux parts, dont l'une appartiendra au Fondateur-Président, seul grévé du remboursement des capitaux : l'autre formera la somme à répartir aux Actionnaires.

XXXV.

Il y aura, au besoin, pour chaque partie, un ou plusieurs *Adjoints* à Professeurs, Maîtres & Artistes. Ces Places d'Adjoints seront données sur les lieux au concours ; & à défaut de sujets capables, par le Comité de correspondance établi à Paris, sur la demande qui lui en sera faite, de la part du Conseil d'Administration de Richemond.

Art. XXXVI.

Il sera alloué à chacun de ces Adjoints, un traitement annuel de 1500 livres tournois, lequel aura lieu, jusqu'à ce qu'il devienne Titulaire par la retraite de celui qu'il aura été appellé à remplacer. Le montant des émolumens accordés à ces Adjoints sera prélevé sur la recette de l'Académie, & porté en dépense sur le compte du Trésorier-général de Richemond.

Art. XXXVII.

Dans l'Aſſemblée générale qui ſe tiendra au mois de Janvier chaque année, le montant du *dividende* ſera fixé ſur la repréſentation des états de recette & de dépenſe, préalablement viſés & arrêtés par le Conſeil d'Adminiſtration, conformément aux diſpoſitions de l'article 15 ci-deſſus.

Art. XXXVIII.

Tous les ans l'Académie ouvrira deux Séances publiques, l'une le 24 Juin, jour de l'anniverſaire de ſon inſtallation ſolemnelle. Les ouvrages des Elèves qui en auraient été jugé dignes, ſeront expoſés dans la Salle. Pluſieurs ſoutiendront des exercices ſur les diverſes parties des Sciences & des Arts qui leur auront été enſeignés. L'autre ſéance, dans le courant de Décembre, lors de la tenue des Etats de Virginie à Richemond, aſſemblée à laquelle ils ſeront invités. Le Secrétaire y rendra compte des travaux entrepris pendant le cours de l'année; on y fera lecture de Mémoires intéreſſans (1).

---

(1) Dans la ſuite elle diſtribuera à la Séance du mois de Juin les prix qui pourront être fondés.

Art. XXXIX.

Arrivant le décès du Fondateur-Préſident, *nul* ne pourra lui ſuccéder à titre particulier ou univerſel dans la propriété du fonds de l'Académie, qu'à la charge, non-ſeulement de ſatisfaire à tous les engagemens qui reſteraient à acquitter au profit des Actionnaires, ou autres Intéreſſés; mais encore de ſe conformer aux Statuts & Réglemens faits & à faire, & de l'entier accompliſſement de toutes les conventions qui auraient été par lui ſouſcrites avec les divers Membres, chacun en particulier.

Art. XL.

Dans chaque claſſe une enceinte ſera deſtinée, 1°. à ceux de MM. les Aſſociés-Réſidens, auxquels il plaira de venir viſiter les Écoles : 2°. aux Amateurs que le goût des Arts & des Sciences portera à acquérir des connaiſſances nouvelles, ou à perfectionner celles précédemment acquiſes. Leur Abonnement ſera ou particulier, pour un, ou pluſieurs Cours d'enſeignement; ou général. Nul d'entre eux ne pourra être introduit, ſans un billet d'entrée, ſur lequel ſon nom ſera inſcrit, & il ne ſervira qu'à lui ſeul.

CONSEILLERS
DU COMITÉ
DE CORRESPONDANCE.

Etabli à Paris, conformément à l'article XXII des Statuts & Réglemens.

LE FONDATEUR-PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT.

M. *Le Marquis de la* BILLARDRIE, Intendant du Jardin & des Cabinets du Roi, *aux Thuileries.*

M. *Le Comte de la* CEPEDE, Garde & Démonstrateur des Cabinets d'Histoire Naturelle; des Académies & Sociétés Royales de Dijon, Lyon, Bordeaux, Rome, Stockolm, &c. &c. *au Jardin du Roi.*

M. *Le* ROI, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Philosophique de Philadelphie, Garde du Cabinet du Roi, *aux Galleries Louvre.*

M. *De la* LANDE, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, &c. *au College Royal.*

M. TENON, de l'Académie Royale de Chirurgie, de l'Académie Royale des Sciences, *rue du Jardinet.*

M. *De* FOURCROY, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, des Sociétés Royales de Médecine & d'Agriculture, &c. *rue des Blancs-Manteaux.*

M. THOUIN, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale d'Agriculture, *au Jardin du Roi.*

M. SAIFFERT, premier Médecin de leurs A. S. Monſeigneur le Duc & Madame la Ducheſſe d'Orléans, Membre de pluſieurs Académies, *rue de Richelieu.*

M. PIERRE, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Peintre de Sa Majeſté, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, *au Louvre.*

M. CAILLEAU, Bibliothécaire du Muſée, de Paris, Aſſocié aux Muſées de Toulouſe & de Bordeaux, du Cercle des Philadephes, au Cap-Français, Imprimeur de l'Académie, *rue Gallande.*

Secrétaire-Perpétuel & Tréſorier-général pour l'Europe.

M. BASSUEL DU VIGNOIS, Avocat au Parlement, Conſeiller du Roi, Expéditionnaire de Cour de Rome & des Légations, *rue des Grands-Auguſtins*, No. 30.

PROSPECTUS
DE SOUSCRIPTION.

ARTICLE PREMIER.

LA SOUSCRIPTION ſera compoſée *de quatre cens Actions* du prix de *douze cens liv. tournois* chacune. Elles pourront être diviſées au gré des Souſcripteurs, en demi-actions, de *ſix cens livres*, & en quarts d'actions, *de trois cens livres*. Chaque coupon portera le *Numero* de l'action dont il ſera partie.

ART. II.

Trois cent cinquante de ces Actions ſeront réaliſées, tant en Amérique, qu'en Angleterre, en Hollande, en France, en Allemagne, en Pologne...

Les cinquante autres appartiendront, ſans miſe de fonds, au Fondateur-Préſident, pour en diſpoſer à ſa volonté (1).

Art. III.

Les Actions ou Coupons ſeront munis du ſceau de l'Académie, ſignés du Fondateur-Préſident, ſeul perſonnellement obligé envers les Actionnaires; & *viſés* par le Tréſorier général à Paris. Sur la delivrance qu'il en fera à chacun des Intéreſſés, ils en verſeront le montant entre ſes mains.

Art. IV.

Pour la commodité des Actionnaires Français & autres, il ſera établi des Correſpondans dans différentes Villes principales du Royaume & de l'Etranger; ces Correſpondans chargés de pouvoirs, revêtus des mêmes ſignatures, ſeront autoriſés à leur délivrer des Reconnaiſſances proviſoires pour la valeur des actions ou coupons dont ils toucheront le montant, & ſur le verſement que ces Correſpondans en feront à la caiſſe générale à Paris, il leur ſera délivré la quantité d'actions ou de coupons néceſſaire, pour en faire la répartition à chacun des Intéreſſés.

---

(1) Le produit de ces cinquante actions ſera employé, en grande partie, au rembourſement des premièrs Souſcripteurs Américains en 1786.

Art. V.

Le produit des Actions sera employé, sous l'inspection des Commissaires préposés à cet effet, à l'acquisition d'objets d'une absolue nécessité, qui manquent pour la plupart en Amérique, comme ustenciles relatifs aux Arts & aux métiers, livres, modèles, machines, presses pour l'Imprimerie en caractère & en taille-douce, instrumens d'Astronomie, de Chymie, de Physique expérimentale... Plus, aux avances à faire aux Professeurs, Maîtres & Artistes, tant avant leur départ, qu'après leur arrivée en Virginie, aux frais de transports, d'assurance, &c.

Art. VI.

Ceux des articles ci-dessus qui pourraient être fournis par quelques Souscripteurs, seront pris pour comptant, après avoir été agréés des Commissaires, & sur la juste estimation de leur valeur, conformément à l'article 23 des Statuts & Réglemens.

Art. VII.

Tous les ans au mois de Janvier, sur la représentation des Etats de recette & dépense, préalablement visés par le Conseil d'Administration de l'Académie, le montant *du dividende*, à repartir

aux Actionnaires, sera déterminé dans une Assemblée générale tenue à Richemond, & convoquée à cet effet. La première répartition s'en fera dans les six premiers mois de l'année *mil sept cent quatre-vingt-onze*; & les autres, à la même époque, les années suivantes.

ART. VIII.

Après l'expiration des *septième, dixième, treizieme & quinzième* années, outre sa part dans le dividende, l'Actionnaire touchera le *Remboursement de son Capital*, en quatre paiemens égaux, chacun de *trois cens livres*.

ART. IX

Quoique *remboursés* en partie dès la première époque, les Actionnaires resteront intéressés pour la *Totalité* & retireront annuellement, pour chaque Action, leur Quatre-centième dans la part des bénéfices qui leur est réservée, & les accessoires ci-après mentionnés, jusques & compris la *quinzième* année.

ART. X.

En touchant le dernier terme de paiement, le Porteur remettra l'Action au Trésorier, pour décharge. Les Coupons, soit d'intérêts annuels & accessoires, soit même de remboursement du capital, qui n'auraient point été présentés, au plutard,

dans le cours des *cinq années* poſtérieures à celle ci-deſſus fixée pour époque de l'entier rembourſement, demeureront, ainſi que l'*Action elle-même*, Nuls & ſans valeur.

ART. XI.

La portion du dividende, applicable aux actions non-vendues, & à celles, qui, du conſentement de l'Actionnaire, auraient été rembourſées avant l'échéance, appartiendra au Fondateur-Préſident & accroîtra à ſon bénéfice annuel.

ART. XII.

Les Actionnaires réſidens en Amérique, recevront à volonté, lors des échéances, le montant de leurs coupons d'intérêts & de rembourſement, ſoit à la caiſſe du Tréſorier-général à Richemond; ſoit par les mains des Tréſoriers-particuliers, dans les divers Etats : les Actionnaires Européens, à la caiſſe du Tréſorier-général à Paris, ou par l'entremiſe des Correſpondans établis dans les diverſes contrées de l'Europe.

ART. XIII.

Indépendamment de l'affectation ſpéciale des effets qui appartiennent ou appartiendront à l'Académie, de l'hypothèque générale ſur tous les fonds en dépendans, ſur les bâtimens déjà conſtruits ou qui pourraient l'être dans la ſuite; le

Fondateur-Préſident, pour garantie du rembourbourſement aux époques ci-deſſus fixées, s'engage à laiſſer *chaque année* en dépôt dans la caiſſe du Tréſorier général de l'Académie, à Richemond, le *Quart* de la ſomme qui lui reviendra pour ſa part dans les bénéfices à partager avec les Actionnaires.

ART. XIV.

Outre ſa part dans le dividende annuel, le Porteur d'une action recevra *gratuitement* un exemplaire de l'Almanach de l'Académie, contenant les noms des Académiciens, des Souſcripteurs, des Elèves, le Catalogue du Jardin Botanique, l'annonce des travaux entrepris.....

Plus, un volume d'Obſervations & Mémoires de l'Académie, & une épreuve choiſie de toutes les gravures nouvelles, comme Eſtampes, Cartes de Géographie, Muſique..... qui ſeront ſorties des preſſes de l'Académie, pendant le cours de l'année.

ART. XV ET DERNIER.

Les livraiſons gratuites portées au précédent article, ne ſeront accordées qu'aux Propriétaires d'une *Action entiere*. Les Porteurs de coupons n'auront droit qu'à leur part proportionnelle dans la répartition du dividende annuel, & dans les rembourſemens du capital, aux époques qui ont été fixées.

MODELE D'ACTION

A laquelle seront joints des Coupons d'intérêts annuels, & accessoires ; & quatre Coupons de remboursemens de trois cens livres chacun.

N°. ( ) ACADÉMIE

DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE,
Etablie à Richemond, Capitale de la Virginie.

ACTION de douze cens livres tournois.

LE PORTEUR de la présente ACTION, conformément aux conditions du PROSPECTUS imprimé, dont il lui a été remis un exemplaire, & sous les hypothéques & affectations y énoncées, remboursable en quatre paiemens égaux, est intéressé pour un QUATRE-CENTIEME dans le DIVIDENDE à répartir annuellement aux ACTIONNAIRES, payables, soit à la caisse du Trésorier-Genéral, à Paris; soit par les mains des divers Correspondans qui seront préposés à cet effet dans plusieurs Villes de l'Europe : en Amérique, à la caisse du Trésorier-Général

à Richemond, & des Tresoriers-Particuliers Amécains; & aura droit aux livraisons GRATUITES & ACCESSOIRES. *A Paris, ce premier Juillet 1788.*

Fondateur-Président.

Pour VISA.

Trésorier-Général à Paris.

ON SOUSCRIT également chez M. le Chevalier Quesnay de Beaurepaire, *Grand-Hôtel de Toulouse, rue du Jardinet.*

Et chez M. Bassuel du Vignois, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Expéditionaire de Cour de Rome & des Légations, Secrétaire-Perpétuel pour la Correspondance, & Trésorier-Général, *rue des Grands-Augustins*, No. 30, à Paris.

ACADÉMIE

DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE, ÉTABLIE A RICHEMOND EN VIRGINIE.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MESSIEURS,

WILLIAM AITON, Intendant des Jardins Botaniques du Roi d'Angleterre, *à Kew*.

*Le Comte d'*ANGIVILLER, Conseiller du Roi en ses Conseils, Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, Directeur & Ordonnateur-général des Bâtimens du Roi, Arts, Académies & Manufactures Royales, de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris*.

D'ARNAUD, Conseiller de Légation de la Cour de Saxe, Secrétaire de Monseigneur le Comte d'Artois, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse; des Académies de Rouen,

de Caen, de la Société de Heſſe Caſſel, *à Paris.*

D'AUBENTON, Docteur en Médecine, Lecteur & Profeſſeur Royal d'Hiſtoire Naturelle, Garde & Démonſtrateur du Cabinet d'Hiſtoire-Naturelle au Jardin du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, des Académies de Londres, de Pétersbourg & de Berlin, *à Paris*

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

B

MESSIEURS.

BACHELIER, Directeur Perpétuel de l'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture civile & navale de Marſeille. A l'Ecole Royale de Deſſin, *à Paris.*

BAILLY, Garde honoraire des Tableaux du Roi, de l'Académie Françaiſe, de l'Académie Royale des Sciences, de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, de l'Inſtitut de Bologne, des Académies de Stokolm, de Harlem, de Padoue, & de la Société des Antiques, aux Galeries du Louvre, *à Paris.*

Edouard BANCROFT, Docteur en Médecine, de

la Société Royale de Londres, de la Société Philosophique de Philadelphie, *à Londres.*

L'Abbé de BEVI, Historiographe de France, Membre de l'Académie Impériale & Royale des Sciences de Bruxelles, *à Paris.*

BASSUEL DU VIGNOIS, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Expéditionnaire de Cour de Rome & des Légations, Secrétaire perpétuel, & Trésorier-général de l'Académie, *à Paris.*

Le Marquis de la BILLARDRIE, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Intendant des Jardins & du Cabinet du Roi, *à Paris.*

BERTHOLET, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris.*

De la BOUTRAYE, Conseiller du Roi, Trésorier-Payeur des rentes, *à Paris.*

BROUSSONET, Docteur en Médecine, Associé ordinaire de la Société Royale de Londres, de celles de Montpellier, d'Edimbourg, de Gottingen, de la Société économique de Leipsick, Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, & Professeur-Adjoint d'économie-rurale à l'Ecole-Royale Vétérinaire, *à Paris.*

Georges BUCHANAN, Docteur en Médecine,

Préſident de la Société Phyſique d'Edimbourg, *à Baltimore en Mariland.*

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

C

MESSIEURS,

CAILLEAU, Bibliothécaire du Muſée de Paris, Aſſocié aux Muſées de Toulouſe & de Bordeaux, du Cercle des Philadelphes, au Cap Français, & Imprimeur de l'Académie, *à Paris.*

CARON DE BEAUMARCHAIS, Secrétaire du Roi, Lieutenant-Général des chaſſes de la Varenne du Louvre, *à Paris,*

O CASSIDI, *en Irlande.*

Le Comte de la CEPEDE, Garde & Démonſtrateur des Cabinets du Roi pour l'hiſtoire naturelle, des Académies & Sociétés Royales de Dijon, Lyon, Bordeaux, Toulouſe, Metz, Rome, Stokolm, Heſſe-Hombourg, Heſſe-Caſſel, Munich, &c. &c. *au Jardin du Roi.*

Le Marquis du CHASTELER & de COURCELLES, Chambellan, Conſeiller d'Etat d'épée de l'Empereur, Lieutenant de la Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majeſté aux Pays-Bas, Directeur de

de l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, à *Bruxelles.*

De CLERMONT-TONNERRE, Evêque de Châlons-ſur-Marne, Comte & Pair de France.

Le Marquis de CONDORCET, de l'Académie-Françaiſe, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences; des Académies de Turin de Bologne, de Philadelphie, de Petersbourg & de Padoue, *hôtel des Monnoies*, *à Paris.*

COUSIN, Lecteur royal en Phyſique au Collège-Royal, de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris.*

Adair CRAUFFORD, Docteur en Médecine de la Société Royale de Londres, de la Société Philoſophique de Bruxelles, *à Londres.*

CRUMPIPEN, Chancelier du Brabant, Conſeiller d'Etat de l'Empereur, Chevalier de l'Ordre-Royal de Saint-Étienne, Préſident de l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, *à Bruxelles.*

. . . .

. . . .

D

MESSIEURS.

DACIER, *Secrétaire Perpétuel* de l'Académie Royale des Belles-Lettres, *à Paris.*

L'Abbé DESAUNAIS, Garde de la Bibliothèque du Roi, de l'Académie de Heſſe-Caſſel, Cenſeur-Royal, *à la Bibliothèque.*

DUPUIS, Architecte, ancien Profeſſeur de Deſſin des Pages du Roi, & de Monſieur, *à Strasbourg.*

Le Maréchal Duc de DURAS, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, & de la Toiſon-d'Or, Premier Gentilhomme de la Chambre, de l'Académie Françaiſe, *à Paris.*

DUVIVIER, Graveur général des Monnoies, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, *aux Galeries du Louvre.*

. . . .

. . . .

E

MESSIEURS.

. . . .

. . . .

F

MESSIEURS.

Le Marquis de la FAYETTE, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Major-Général au ſervice des États-Unis de l'Amérique, *à Paris.*

FEROUX, Docteur en Sorbonne, *à Fontaine-Jean.*

L'Abbé de FONTENAI, *à Paris.*

De FOURCROY, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie Royale des Scien-

ces, de la Société Royale de Médecine, de celle d'Agriculture, Professeur de Chymie au Jardin du Roi, *à Paris.*

. . . .

. . . .

. . . .

G

MESSIEURS.

Le GENDRE, Président du Musée, *à Paris.*

GRISART, Avocat en Parlement, *à Paris.*

. . . .

. . . .

H

MESSIEURS,

HOUDON, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, de l'Académie de Toulouse, *à Paris.*

. . . .

. . . .

. . . .

I

MESSIEURS,

IMBERT, *à Paris.*

JEFFERSON, Ministre Plénipotentiaire des États-Unis de l'Amérique septentrionale, *à Paris.*

Josua JOHNSON, *à Londres.*

De JUSSIEU, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, Démonstrateur de Botanique au Jardin

du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris.*

. . . .

. . . .

L

MESSIEURS.

De la LANDE, Lecteur Royal en Mathématiques, Censeur Royal, de l'Académie-Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, de l'Académie Impériale de Pétersbourg, de l'Institut de Bologne, de l'Académie des Sciences de Suede, de la Société Royale de Gottingen, des Académies de Rome, de Florence, de Cortone, de Mantoue, de Harlem, de l'Académie des Arts établie en Angleterre, & de l'Académie Royale de Marine.

De LAMOIGNON DE MALSHERBES, Ministre d'Etat, de l'Académie Françaisе, de l'Académie Royale des Sciences & de celle des Belles-Lettres, *à Paris.*

De LAVOISIER, de l'Académie Royale des Sciences, de l'Institut de Bologne, de la Société Helvétique de Basle, de la Société Royale de Médecine, *à l'Arsenal.*

LAURENS DE VILLEDEUIL, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Maison du Roi. *en Cour.*

LEROY, de l'Académie Royale des Sciences, de l'Académie Royale de Marine de Breſt, de la Société Royale de Londres, de la Société Philoſophique de Philadelphie, Garde du Cabinet du Roi, *aux Galeries du Louvre.*

LEROY, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Hiſtoriographe de l'Académie Royale d'Architecture, & de l'Inſtitut de Bologne, *au vieux Louvre.*

De LESSART, Maître des Requêtes, *à Paris.*

James LIMS, Docteur en Médecine, Préſident de la Société Royale de Médecine à Londres, Membre de la Société des Antiquaires de la même Ville, *à Londres.*

Lewis LITLE-PAGE, Chambellan du Roi de Pologne, *à Varſovie.*

John Coakley LITTESOM, Docteur en Médecine, Membre du Collége Royal de Phyſique, de la Société Royale des Antiquaires, & de Médecine, *à Londres.*

LOUIS, Aſſocié honoraire du Collége Royal de Médecine de Nancy, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, Aggrégé honoraire de Dijon, des Académies, de Lyon, Rouen, Metz, Gottingen, Bologne, Harlem, Padoue & Florence, Docteur en Chirugie de Halle-Magdebourg,

Professeur & Censeur-royal, Chirurgien consultant des Armées du Roi, Inspecteur des Hôpitaux Militaires du royaume, Docteur en Droit de la Faculté de Paris, & Avocat en Parlement, *aux Ecoles de Chirurgie*, *à Paris.*

LOUIS, Directeur des bâtimens, & premier Architecte de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, *à Paris.*

Le Comte de la LUZERNE, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Marine, de l'Académie Royale des Sciences, *en Cour.*

Le Marquis de la LUZERNE, Ambassadeur du Roi près la Grande-Bretagne, *à Londres.*

. . .

. . .

. . .

M.

MESSIEURS,

L'Abbé MAAN, Chanoine de Courtrai, Membre & Secrétaire-perpétuel de l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Electorale de Manheim, &c. &c.... *à Bruxelles.*

Le Comte de MAILLEBOIS, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de S. M. de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris.*

Le Vicomte de MAULDE, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, *à Paris.*

Le MONNIER *jeune*, premier Médecin ordinaire du Roi, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, de l'Académie-Royale des Sciences de Paris, de celle de Berlin, de la Société Royale de Londres, *en Cour.*

MONTUCLA, premier Commis des bâtimens du Roi, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, Censeur Royal, *en Cour.*

MORANDE, *à Londres.*

Le Marquis de MONTALAMBERT, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant Général des Provinces de Saintonge & Angoumois, &c. de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Impériale de Pétersbourg, *à Paris.*

Le Comte de MONTMORIN, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangères, *en Cour.*

Le Baron de MULINEN DE LAUPEN, *à Berne en Suisse.*

. . . .

. . . .

. . . .

N

MESSIEURS.

. . . .

. . . .

O

MESSIEURS.

. . . .

. . . .

P

MESSIEURS.

Thomas PAINE, Membre de la Société Philosophique de Philadelphie, *à Philadelphie.*

John PARADISE, de la Société Royale de Londres, *à Londres.*

PERRONNET, Chevalier de l'Ordre du Roi, Architecte de Sa Majesté, premier Ingénieur des ponts & chaussées de France, Directeur du Bureau des Plans, & des Elèves de ce département, *à Paris.*

PICTET, Citoyen de Genève, *à Londres.*

PIERRE, Chevalier de l'Ordre du Roi, Directeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, Premier Peintre du Roi, Directeur de la Manufacture Royale des Gobelins & de la Savonerie, Directeur honoraire de l'Académie de Marseille, Honoraire-Amateur de l'Académie Royale d'Architecture, Honoraire-Associé libre de l'Aca-

mie Impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie Impériale & Royale de Vienne, & de celle de Hesse-Cassel, *au Louvre.*

Richard PRICE, Docteur en Médecine, Membre de la Société Royale de Londres, de la Société philosophique de Philadelphie, de l'Académie des Sciences & des Arts de Boston, *à Londres.*

. . . .

. . . .

. . . .

Q

MESSIEURS,

. . . .

. . . .

R

MESSIEURS,

RENOU, Peintre de feu S. M. le Roi de Pologne Duc de Lorraine, Membre & Secrétaire-Adjoint de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture de Paris, de l'Académie de Rouen, de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, *Cour du Louvre.*

ROBERT DE HESSELN, Censeur royal, ancien Inspecteur des Elèves de l'Ecole Royale Militaire & Géographe de la ville de Paris, *à Paris.*

Le Duc de la Rochefoucault, Pair de France, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de l'Académie de Suède, Associé-libre de la Société

Royale de Médecine, de la Société des Sciences & Arts de Metz, *à Paris.*

L'Abbé ROCHON, Penſionnaire Méchanicien de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de l'Académie Royale de Marine, Garde du Cabinet de Phyſique du Roi, *à Paris.*

L'Abbé ROYOU, Profeſſeur de l'Univerſité de Paris, *à Paris.*

Samuel RUTHLEGE, *à Charleſton Caroline du Sud.*

. . . .

. . . .

. . . .

. . .

S

MESSIEURS,

SAGE, Membre de l'Académie des Sciences de Paris, des Académies de Stokolm, de Madrid, de l'Académie Impériale & Electorale de Mayence, Profeſſeur royal de Minéralogie, Cenſeur royal, *Hôtel des Monnoies à Paris.*

SAIFFERT, Docteur en Médecine, premier Médecin de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, & Membre de pluſieurs Sociétés ſavantes & littéraires, *à Paris.*

De la SALLE, *à Paris.*

Thomas SHIPPEN, *à Philadelphie.*

Samuel Foart SIMMONS, Docteur en Médecine, Membre de la Société Royale de Londres, de celle de Madrid, Membre Correspondant de l'Académie de Montpellier, Associé de la Société Royale de Médecine, *à Paris.*

SOULES, Historiographe de l'Amérique, *à Paris.*

Le Baron de STAEL DETTOLSTEIN, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Suède, *à Paris.*

. . . .

. . . .

T

MESSIEURS,

TENON, de l'Académie Royale de Chirurgie, Professeur & Démonstrateur Royal au Collége de Chirurgie, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, *à Paris.*

THOUIN, Jardinier en chef du Jardin du Roi, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture, *au Jardin du Roi, à Paris.*

TILLET, Chevalier de l'Ordre du Roi, Commissaire du Roi pour les essais & affinages du Royaume, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, *Hôtel des Monnoies, à Paris.*

John TROMBUL, *à Newhaven, état de Connecticut.*

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

V

MESSIEURS,

VANDERMONDE, de l'Académie Royale des Sciences, *à Paris.*

VERNET, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture de Paris, *au Louvre.*

VIC D'AZIR, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin consultant de Monseigneur le Comte d'Artois, de l'Académie Françaife, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Secrétaire-perpétuel de la Société Royale de Médecine, Profeffeur d'Anatomie comparée à l'Ecole Royale Vétérinaire, de la Société d'Agriculture, & Commiffaire-général des Epidémies du royaume, *à Paris.*

. . . .

. . . .

W

MESSIEURS,

Robert WALKER, Docteur en Médecine, *à Petersbourg en Virginie.*

Benjamin WEST, premier Peintre de Sa Majefté Britanique, *à Londres.*

Andiew WIENSENTAL, Docteur en Médecine, *à Baltimore.*

. , . .

. . .

. . . .

. . . .

(*Nota.*) LA LISTE de MM. les Associés étrangers fixés à *cent soixante-quinze*, est nécessairement incomplète. L'Auteur en envisageant le concours brillant de Talens distingués, qu'offre cette Capitale, regrette de n'avoir pu associer à l'Académie un plus grand nombre de Savans & Artistes recommandables; mais il a dû réserver des Places pour ceux d'entre les Nationanx & Etrangers qui, après la publication du Mémoire, se proposeront de joindre *leurs signatures* à celles des Membres ci-dessus Inscrits, & qui manifesteront leur vœu à cet égard au *Secrétaire perpétuel* du Comité de Correspondance établi à Paris. La Nomination aux Places vacantes en Europe, est en partie confiée à ce Comité, qui fera expédier les Lettres d'Association.

NOTES

Cet hiſtorique, rempli de noms inconnus pour la plupart en Europe, ſemblera d'abord peu intéreſſant, peut-être. Indépendamment néanmoins de ce qu'il exiſte des relations étroites entre les habitans de ces deux continens; des motifs de juſtice & de reconnaiſſance obligent l'Auteur à rendre un témoignage public au caractère hoſpitalier des Américains, & à donner des preuves de l'accueil que les Etrangers reçoivent dans les Etats-Unis.

EN VIRGINIE,

Dans le Comté de Glroceſter.

Les événemens de la guerre, les ſupercheries de quelques avanturiers, la perte de ſes Lettres de recommandation ayant ôté à l'Auteur ſes plus précieuſes reſſources, en l'année 1778, il ſe décida à quitter le ſervice.

Sir *John Peython*, habitant de ce Comté, touché de ſa mauvaiſe fortune, l'attira chez lui avec bonté, le contraignit obligeament d'y réſider & d'y attendre des ſecours de ſa Patrie pendant près

de deux ans, lui donnant à toute heure, des marques de la plus tendre amitié, le traitant comme l'enfant de la maison.

Pendant tout le tems de son séjour dans ce Comté, la maison de ce brave homme, ainsi que celles de toute sa famille, lui ont paru être le refuge des Etrangers opprimés & malheureux : MM. ses gendres, Tracher-Washington, Trogmorton, John Dixon, Tabb & Bolling: feu le Colonel Samuel WASHINGTON, frère du GÉNÉRAL) John Page de *Roswel* (1), Witing, Perin, le Rev. M. Fontaine, MM. Willis, Hubard, Nutal, d'un commun accord, en ont agi envers l'Auteur, avec cette délicatesse qui, sachant respecter l'infortune, ajoute un prix inestimable aux bienfaits.

A RICHEMOND, Capitale.

John Harvie, Ecuyer, Maire de la Ville, Di-

(1) M. Page, Lieutenant-Gouverneur en 1778, a été le premier qui ait donné à l'Auteur l'idée de son Projet d'Académie; il l'a engagé, dès ce moment même, à écrire en Europe, pour se procurer des Professeurs, avec promesse de lui faire obtenir les appointemens & le titre de Président.

recteur de la Vente des Terres de l'Etat, est le premier qui ait adopté le projet de cet établissement; il l'a toujours protégé depuis avec fermeté.

L'Auteur a reçu, de cet homme respectable & de toute sa famille, des marques d'amitié qui ont gravé dans son cœur les sentimens de la plus vive reconnaissance.

Le Colonel Thomas Randolph de Tachao, le premier qui ait souscrit, a fait d'autres avances considérables en faveur de cet Etablissement.

Son Excellence Edmund Randolph, Gouverneur de l'Etat; Patrick Henri, ancien Gouverneur; feu le Colonel Cary, Orateur du Sénat; le Colonel Mathiews & le Docteur Mc. Lurg, Conseillers d'Etat; M. Ambler, Trésorier-Général; le Colonel Goode, le Docteur Fuschee, MM. Penock, Michel, Galt, Buchanan, Boyd, Marshal, *Magistrats*. Les familles de Mc Keans, Barret, Lewis, Tailor, Seems, Nelson, Helton, Hayes, Waringthon, Mayo, Vandevall, Mc Kraw, Dixon, Deane, Prior, Nicolson, Carter, Watkins, Ker, Banks, Southgates, Lot & Higbée; le Rév. M. Buchanan, le Docteur Turpin, MM. Groves, Younghousband, Adam, Griffin & une infinité d'autres de toute condition,

condition, tant à la ville qu'à la campagne, ont les droits les plus étendus à la reconnaissance de l'Auteur.

Tributaire des mêmes sentimens envers un grand nombre de personnes répandues dans les autres Etats de l'Amérique ; qu'il lui soit permis de citer entre autres.

A NORFOLK.

Le Colonel Parker, Chef du Bureau de la Marine.

A PETERSBOURG.

Madame Boling, ses deux fils, le Docteur Shore, son gendre, *Maire de la Ville* ; les Colonels Banissisters & Davis le Docteur Walker, MM. Gordon, le Col. Jones, le Major Gibons, &c.

A WILLAMSBOURG.

Le Rév. M. Madison, Président de l'Université. MM. John & Thomas Carter ; le Général Gibson.

A FREDERISBOURG.

M. Coulghan.

A ALEXANDRIE.

Le Colonel Seems, le Général Roberdeau, M. Hunt, &c.

En Mariland.

A BALTIMORE.

.M Martin, Avocat-Général ; M, le Docteur Buchanan (*fils du feu Général de ce nom* ; M. Krocket, MM. Vanbibet, Willamson, Provayance Graves, le Colonel Brent, M. Hemsley, le Docteur Courter, &c.

Dans la Pensilvanie.

A PHILADELPHIE.

Les Gouverneurs Reed, More & Dikinson, ont successivement, honoré l'Auteur de leur amité, ainsi que Madame Beache, fille du célèbre *Docteur Franklin*

Enfin, la plupart des premières familles de cette Capitale, telles, que les Willing, Shippen, Allen, R. Moris, Laurence, Francis, Bingham, Benizet Meade, Riché, Clarkson, Bond, Rosse, Paine, White, Wakof, Cambhel, Hamblton, Marshal, Rithinhouse, Matlach, Footman, M^c Clanighan, Abecrumby, Keppley, Penrose, Paulard, M^c Kean Plumstead, Dugen, Peale, Humphry, Bailly, Condy, Hoode, Dofield, Bier, Dunkan, Brodeau, Lewis, Roberson, Delany, Penrose, le Docteur Jones ; les Généraux Wayne, Wilkinson, Stuard, & notam-

ment les amis déclarés *des Etrangers* M. le Doƈteur Phile, *Chef du Bureau de la Marine*, & M. Randolph *Négociant*

Dans la Nouvelle-Jerſey.

A TRENTON,

M. Coxe, Lieutenant-Gouverneur,

A ÉLISABETH-TON.

Les Familles Dehart, Barnet, d'Antroche Willamſon, &c.

A NEW-ARK.

Le Colonel Ogden & toute ſa famille; MM. Burnet, Kenney; M. Mathias Heggins; (jeune homme eſtimable), qui a eu la complaiſance d'accompagner l'Auteur pendant deux années, en qualité de Secrétaire & d'ami.

A LA NOUVELLE-YORK.

Le Gonverneur Clinton; M. Duane, *Maire de la Ville*; le Général Baron de Stuben, (*le premier de cet Etat qui ait adopté le projet*); le Général Courtland; le Colonel Bland, *Chef du Bureau de la Marine*; M. le Doƈteur Cochran; les familles de

Levinston, Offman, Hallet, Pintard, Seaton, White, Cap. MM. Niven, Ladlow, Ogden, Vandike, Vool: Israel, &c.

Du nombre des illustres Personnages Français qui, durant la dernière guerre, se sont couverts de gloire dans les plaines de l'Amérique, plusieurs ont accueilli l'Auteur avec amitié; &, parmi les zélés Partisans de son projet, qui l'ont appuyé de leurs éloges & de leurs encouragemens, il peut nommer Son Excellence M. le Marquis de LA LUZERNE (1), M. le Marquis de la Fayette & M. de MARBOIS, Intendant des Isles du Vent. &c. M. OSTER a constament traité l'Auteur avec égards & amitié, dans les différens Etats ou il a eu le bonheur de le rencontrer, principalement pendant la cruelle maladie dont il fut affligé à *Philadelphie*, en 1780.

Ce Vice-Consul de France en Virginie, par son intégrité, ses lumières & ses honnêtes procédés, s'attire généralement l'estime & l'amitié des Habitans du Pays où il réside, & ne contribue

---

(1) Ambassadeur de France, qui eût la bonté d'envoyer son Médecin, à l'Auteur, pour prendre soin de lui, pendant toute sa maladie, à *Philadelphie*.

pas peu à maintenir la bonne intelligence qui règne entre la *Virginie* & la *France*.

M. Claude-Paul Raguet a rendu des ſervices importans à l'Auteur; MM. Audrin, la Caſe, Omphery, MM. les Docteur Noel, & le Mayor; MM. Dorſſière, & Bartholomy, & MM. Cureau, & Charles-François Duval, *en Virginie*, (tous Français) ont appuyé ſon entrepriſe.

Ce détail ſervira à prouver, que cet Établiſſement a obtenu le ſuffrage de la plupart des perſonnages diſtingués du pays. Le Fondateur s'eſtimerait trop heureux s'il pouvait contribuer à détruire la mauvaiſe opinion, qu'ont donnée certaines perſonnes, ſur les habitans de cette belle contrée, faute peut-être d'y avoir réſidé aſſez long-tems, pour être en état de diſtinguer les *Nouveaux-venus* & les *Aventuriers étrangers*, d'avec les *Naturels du pays*. Il ſe peut que, dans le nombre de ceux qui ſe plaignent, il y en ait qui ayent raiſon de le faire; mais, comme la plupart des autres, & notamment l'Auteur, pendant dix années de ſéjour, n'ont eu qu'à ſe louer de leurs procédés, il doit rendre hommage à la *vérité*, en diſant hautement que, s'il a eu lieu de ſe plaindre de quelques mauvais traitemens, il n'a dû les attribuer qu'à des Étrangers, & quelquefois

même à des compatriotes ; qu'enfin, s'il a rencontré dans ce pays des oppresseurs, les défenseurs les ont toujours surpassés en *nombre* & en *mérite*.

Entre une foule d'exemples, qu'il pourrait citer, de la bonté naturelle de ces braves & honnêtes gens, de l'hospitalité, par eux, fraternellement, exercée, de leurs sentimens généreux & reconnaissans, il ne peut se refuser, en finissant, de rapporter un trait, arrivé à *Willamsbourg*, au mois de Décembre 1786; attesté par une multitude de témoins, & qu'il tient de la bouche même du Consul, avant son départ.

Un Français, (l'un de ces réfugiés, *l'opprobre de leur Nation*,) venait de commettre des crimes, qui méritaient le dernier supplice. M. OSTER en sa qualité de Consul de France, en poursuivait la punition au nom de la Nation. La Reconnaissance des habitans l'emporte : ils se contentent de bannir coupable, &, dans leurs Transports, ils s'écrient : *Non, un Français ne recevra pas une mort* HONTEUSE *parmi nous;* VAS SUBIR *ailleurs*, LE CHATIMENT QUI T'ÉTAIT RÉSERVÉ.

La franchise, avec laquelle, l'Auteur, a été quelquefois, dans le cas de s'expliquer en présence des Américains eux-mêmes, lorsqu'il vivait parmi

eux, lui eſt un sûr garant, de n'être pas ſoupçonné de flatterie, par les perſonnes dont il a l'honneur d'être connu; mais il s'expoſerait volontiers à cette imputation, *non méritée*, pour remplir un devoir impoſé par la Juſtice & la Reconnaiſſance.

LISTE

DES PREMIERS SOUSCRIPTEURS EN VIRGINIE.

Année 1786.

MESSIEURS,

B. ADAMS,
R. ARMSTEAD.
Moses AUSTIN.
Henry BANKS. (1)
Chiswel BARETT.
John BARETT.
Smith BLEAKEY.
Robert BOLING.
William BOOKER.
Richard BOWLER.
Robert BOYD.
James BRONSLEY.
John BURTON.
William BURTON.
Archibald CARY.
COHEN & ISAAC.
William COULTER.
Samuel COUSH.
Reuben COUTLS.
Samuel Mc CRAW.
Thomas Mc CRUSEY.
Francis DANDRIGE.
William DAVIS.
Thomas M. DEANE.
Henry DIXON.
John DIXON.
William DU VAL
Serafina FORMICULA.

(1) M. HENRY BANKS a fait des avances considérables en faveur de l'Académie.

MESSIEURS.

William FOUSHÉE.
Gabriel GALT.
A. GEOGHEGEN.
John GIBSON.
Erasmus GILL.
H. GIROUD.
Francis GOODE.
Robert GOODE.
Thomas GORDON.
Francis GRAVES.
Robert GREENHOW.
John GUNN.
John HARVIE.
William HESLET.
Gilbert HAY.
Custis HAYNES.
James HAYS.
Joseph HIGBÉE.
David HUMPRHEYS
Daniel HYLTON.
Francis JAMES.
Richard JERNON.
John Mc. KEAND.
John KER.
David LAMBERT.
Robert LAUGLIN.
Benjamin LEWIS.
William LEWIS.
Abraham LOTT.
John Mc LURG.
William LYNE.
Sampson MATHEWS.
John MAY.
William MAYO.
Dabney MILLER.
Robert MITCHEL.
A. MONTGOMERY.
Richard MORRIS.
Mme Susanna NEVENS.
William PENNOCH.
Georges PICKETT.
Barnet PRICE.
John PRIOR.
N. RAGUET.
Thomas RANDOLPH.
T. M. RANDOLPH.
Henry RANDOLPH.
Thomas RICHARD.
A. Mc ROBERT.
Jesse ROPER.

MESSIEURS,

Thomas ROSSES.
John STEWART.
John STOCDELT.
Tenner SOUTHALL.
R. SOUTHGATES.
Thomas TAAB.
Stephen TANKARD.
Peter TINSLY.
Samuel TROWER.
Daniel TRUNCHART.
Edward VOSS.
Daniel WANDEVAL.
James WARINGTON.
Foster WEB.
Bikerton WEBE.
Nathaniel WILKINSON.
Isaac YONGHUSBAND.
P. YONGHUSBAND.

OUVERTURE

De la première Séance du Comité de Correspondance, par M. Bassuel du Vignois, Secrétaire-Perpétuel, à Paris.

Du Mardi 23 Septembre 1788.

Messieurs,

Qu'il tardait à notre impatience, de voir arriver ce jour mémorable, où vous allez donner la première impulsion à l'Académie naissante de Richemond, & lui communiquer ce principe de vie, ce mouvement rapide, qui de proche en proche, va bientôt s'étendre jusqu'aux régions les plus éloignées !

Le Comité de Correspondance établi en cette Capitale, si je n'avais l'honneur de lui appartenir, je le présenterais, Messieurs, comme formé de la réunion des Personnages les plus recommandables : je vanterais l'utilité de ses relations, qui doivent tant contribuer aux suc-

cès & à la gloire du nouvel établissement : son importance, bien capable de concilier à l'Académie Américaine l'estime, disons plus, le respect du Public ; & de lui mériter la confiance à laquelle elle a dû prétendre.

Vous m'imposez silence, à cet égard. Mais je dois applaudir avec vous au noble enthousiasme de ces puissantes Républiques, qui après avoir bien mérité de la génération présente, préparent à ses descendans de pacifiques & non moins brillantes conquêtes. Mais vous me reprocheriez, MESSIEURS, de ne pas saisir cette heureuse occasion de payer un juste Tribut d'éloges au Fondateur-Président.

Né avec un génie ardent, & une constance peu commune, le Chevalier Quesnay ajoute à l'éclat d'un nom déjà illustré par les lumières & les écrits d'un Ayeul célèbre. Il intéresse à la fois les deux Mondes. Le plan qu'il a conçu & exécuté, également vaste dans son objet & dans son étendue, qui embrassent à la fois les Sciences & les Arts, ne se prescrit d'autres limites que celles de l'esprit humain ; ne con-

naîtra d'autres bornes que celles posées par les mains de la Nature, sur la surface de notre Globe.

Quel champ s'ouvrirait devant moi; quelle carrière à parcourir! si je ne craignais MESSIEURS*, d'abuser de vos momens; & si je ne redoutais encore plus mon insuffisance. Daignez être bien convaincus, que je ne négligerai rien pour compenser par les efforts de mon zèle, bien imparfaitement sans doute, ce qui me manque du côté du savoir & des talens.*

EXTRAIT

Des Délibérations prises en l'Assemblée du Comité

Nous, dénommés ci-après, ayant été assemblés de confiance par M. le Chevalier Quesnay de Beaurepaire, Président de l'Académie naissante de Richemond, dans l'Amérique septentrionale, à l'effet de donner notre avis sur le choix d'un Professeur de Chimie, d'Histoire Naturelle & de Botanique. Pour ladite Compagnie avons, d'une voix unanime, accordé nos suffrages à M. le Docteur Jean Rouelle, comme ayant les talens, les connaissances & la probité nécessaires pour bien remplir cette place.

Au reste, en donnant notre voix à M. Rouelle, Nous n'avons prétendu autre chose que de donner à ce Savant une marque de notre Estime, à M. Quesnay une preuve du cas que nous faisons de sa Personne & de son projet, & de l'intérèt que nous prenons aux progrès des Sciences en Amérique : N'entendant en aucune façon que cet écrit puisse avoir de force obligatoire, qu'autant qu'il sera ratifié par Messieurs les Membres de l'Académie, résidans actuellement à Richemond & de toute

autres Perſonnes ou Corporations à qui il appartiendra de connaître des intérêts de la ſuſdite Académie. En foi de quoi nous avons ſigné pour ſervir & valoir ce que de raiſon.

A Paris, ce vingt-trois ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-huit.

Le Marquis de la BILLARDRIE.
Le Comte de la CEPEDE.
Le ROY.
De la LANDE.
TENON.
De FOURCROY.
THOUIN.
SAIFFERT.
PIERRE.
CAILLEAU.

Je certifie le préſent Extrait conforme a l'original étant entre mes mains. A Paris, ce 28 Septembre 1788.
Signé BASSUEL, Secrétaire-Perpétuel.

En conſéquence du vœu formé par la ſuſdite Aſſemblée, M. JEAN ROUELLE, Docteur en Médecine, a été nommé Minéralogiſte en chef de l'Académie, Profeſſeur & Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle, de Chymie & de Botanique, & part dans les premiers jours d'Octobre prochain pour l'Amérique.

Héritier d'un nom, juſtement révéré des Savans, M. Rouelle a ſu s'en rendre digne par ſes longues & pénibles Etudes, par des Voyages dans leſquels il a manifeſté ce coup-d'œil obſervateur qui décele

le Phyſicien & le Naturaliſte; & enfin par les connaiſſances étendues & profondes, qu'il poſſede dans les Sciences dont l'enſeignement lui eſt confié.

Aux termes de ſon engagement, qui eſt pour l'eſpace de dix années conſécutives, il ſe charge de former un Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, rangé dans un ordre ſyſtématiqne; compoſé, tant des objets qui lui ſeront fournis par le Fondateur-Préſident, que d'échantillons choiſis de tous les Minéraux, Coquillages - foſſiles & autres, raſſemblés dans les voyages qu'il entreprendra par les ordres & aux frais de l'Académie.

Enfin, il ſera tenu d'en faire des Collections, pour être diſtribuées, ſoit en Amérique, ſoit en Europe : de Veiller aux expéditions qui en ſeraient ordonnées, comme ſur la compoſition des herbiers, ſur les envois de graines, plantes, arbres, & arbuſtes, provenans du Jardin Botanique & de la Pépinière; d'Animaux rares, coquillages & autres productions de toute eſpèce, qu'offrira plus particulièrement la Nature, dans ces vaſtes contrées.

L'Académie ſe propoſe même d'attirer à ſon ſervice des Sauvages qui en faciliteront la recherche. L'on s'adreſſera pour les demandes, en Amérique, au Secrétaire de l'Académie, à Richemond : en Europe, à M. THOUIN, l'un de nos Aſſociers-Etrangers, de l'Académie Royale des Sciences, ou à M. BASSUEL DU VIGNOIS, Secrétaire-Perpétuel pour la Correſpondance, *a Paris.*

Comme l'Auteur ne pouvait inférer dans ce Recueil qu'une partie des Statuts & Reglemens, il s'eſt reſtraint à citer ceux qui ont un rapport plus direct : 1°. à l'Aſſociation propoſée entre l'Académie, & les Sociétés ſavantes de l'Europe; 2°. à ce qui concerne le ſort des Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes que l'on ſe propoſe de choiſir dans ce continent.

Malgré les détails dans leſquels on eſt entré, il croit eſſentiel de publier, de nouveau; que cette Académie eſt diviſée en deux claſſes abſolument diſtinctes; l'une, SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE formant une Correſpondance Littéraire pour le progrès des Sciences & des Arts : l'autre, ECOLE d'Inſtitution & Atteliers de travaux, n'intéreſſant que les ſeuls Américains, ſous l'inſpection & la régie du Conſeil d'Adminiſtration à Richemond.

Le partage auquel on aſſujettit les Artiſtes dans les produits de leurs travaux, n'eſt qu'un moyen d'obvier à ce que les Profeſſeurs ne négligent leurs Ecoles reſpectives, pour ſe livrer à des Entrepriſes particulières; cette Aſſociation d'intérêt, (très-propre à exciter l'émulation de part & d'autre) ne ſera cependant miſe en uſage dans les premières années de l'inſtallation de l'ACADÉMIE; qu'afin de lui donner les moyens de ſe conſolider

& de ſe libérer envers ſes Souſcripteurs & Coopérateurs, dans l'eſpace des quinze années fixées pour les rembourſemens. A ce terme, devant ſe trouver ſolidement établie & ſuffiſamment munie de fonds pour admettre des changemens dans la Régie, les Membres de l'Académie aſſemblés feront les Statuts ou les modifications que l'expérience aura pû indiquer néceſſaires, & que les circonſtances pourront admettre.

On voit d'après cela que les STATUTS & REGLEMENS ci-deſſus inſérés concernant la Régie, ne ſont adoptés que pour les quinze années d'inſtallation.

APPROBATION.

Nous avons lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le préſent Manuſcrit. Le plan qu'il renferme, nous a paru très-ingénieux, & très-propre à remplir ſon objet; conſéquemment mériter l'approbation & l'appui des Gouvernemens, ainſi que de toutes les perſonnes éclairées, en état de concourir à ſon ſuccès. Cet Etabliſſement, (digne d'éloges à tous égards), eſt pourſuivi avec un courage & une conſtance qui annoncent beaucoup de caractère, dans ſon Auteur, petit-fils du Docteur QUESNAY, cet illuſtre Philoſophe, à qui l'Europe doit la découverte des Principes qui conſtituent le Gouvernement le plus avantageux au genre humain. A Paris, ce 27 Février 1788.

Signé DE HESSELN, *Cenſeur Royal.*

34403

ERRATA.

PAGE 13, troiſième ligne *liſez* ſculpture au lieu de ſcupture.
— 25, quinzième ligne, *liſez* Mc Lurg, au lieu de Melurg.
— 31, avant dernière ligne, *liſez* voilure, au lieu de voiture.
— 32, ſixième ligne, *liſez* ſpectacle, au lieu de ſpectale.
— 40, *ligne* 19, *liſez* tranſports, au lieu de t nſport.
— 57, *ligne* 20, *liſez* au Secrétaire, au lieu de ou Secrétaire.
— 59, *ligne* 20, *liſez* recette au lieu de recerte.
— 67, *ligne* 17, aux Galleries Louvre, *liſez* Galleries du Louvre.
— 70, *ligne* 7, tréſoriers, *liſez* tréſorier.
Idem. ligne 6, actionnainaires, *liſez* actionnaires.
— 74, *ligne* première, rembourbourſement, *liſez* rembourſement.
— 58, art. 23, *liſez* 24.
— 59, art. 24, 25, 26, *liſez* 25, 26, 27.
— 61, ligne 13, après ces mots *Conſeil d'Adminiſtration*, *ajoutez* : même en faveur des veuves, des Profeſſeurs, Maîtres & Artiſtes en chef qui viendront à décéder au ſervice de l'Académie.

E788
Q5m